



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante et unième session

Vienne, 20-29 juin 2018

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-cinquième session, tenue à Vienne du 29 janvier au 9 février 2018

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Adoption de l'ordre du jour	4
C. Élection à la présidence	5
D. Débat général	5
E. Rapports nationaux	10
F. Colloque	10
G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	10
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	11
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	11
B. Coopération régionale et interrégionale	15
III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable	16
IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	19
V. Débris spatiaux	21
VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	24
VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	27
VIII. Météorologie de l'espace	30
IX. Objets géocroiseurs	32
X. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	35
XI. Viabilité à long terme des activités spatiales	36



XII. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	39
XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique	41
Annexes	
I. Projet de rapport du Groupe de travail plénier	43
II. Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace . .	46
III. Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	48

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-cinquième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 29 janvier au 9 février 2018, sous la présidence de Pontsho Maruping (Afrique du Sud).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des 75 États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchèque, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 875^e séance, le 29 janvier, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de Chypre, de la Finlande, de Malte, du Paraguay et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session, conformément à la résolution [65/276](#) de l'Assemblée générale intitulée « Participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des Nations Unies », et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union européenne.
6. À la même séance également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.
7. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.
8. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Agence spatiale européenne (ESA), Observatoire européen austral, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, Organisation internationale de télécommunications par satellites et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales.
9. Ont assisté à la session les observateurs du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux astéroïdes

(IAWN), comme le Sous-Comité en était convenu à sa cinquante-troisième session (A/AC.105/1109, par. 182).

10. Ont assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Académie internationale d'astronautique (AIA), Association africaine de la télédétection et de l'environnement (AATE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Eurisy, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), National Space Society (NSS), prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

11. À sa 875^e séance également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation pour les applications sociales des techniques spatiales (Canada-Europe-États-Unis-Asie) (CANEUS) à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

12. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'adhésion de Maurice au Comité (voir A/AC.105/C.1/2018/CRP.4).

13. Le Sous-Comité a également pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Organisation internationale de normalisation (voir A/AC.105/C.1/2018/CRP.5).

14. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.1/2018/INF/47](#) et A/AC.105/C.1/2018/INF/47/Corr.1.

B. Adoption de l'ordre du jour

15. À sa 875^e séance, le 29 janvier, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie de l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Élection à la présidence

16. À sa 875^e séance, le Sous-Comité a élu Pontsho Maruping (Afrique du Sud) à sa présidence pour la période 2018-2019, conformément à la décision 72/518 de l'Assemblée générale.

D. Débat général

17. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Danemark, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suisse, Tchéquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration. L'observateur de l'OMM a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'APSCO, de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Conseil consultatif de la génération spatiale, du COSPAR, de l'ESPI, d'Eurisy, de la Fédération internationale d'aéronautique, de l'ISU, du Réseau interislamique de science et de technologie spatiales, de la Secure World Foundation, de l'Union astronomique internationale et de UNISEC-Global.

18. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
- a) « L'Autriche dans l'espace », par le représentant de l'Autriche ;
 - b) « Rapport d'activité de l'AIA », par l'observateur de l'AIA ;
 - c) « Progrès récents du SCOSTEP dans l'étude des relations Soleil-Terre », par l'observateur du SCOSTEP ;
 - d) « Le rôle de l'atmosphère moyenne dans le climat », par l'observateur du SCOSTEP ;
 - e) « La réglementation des États-Unis en matière de transport spatial à but commercial », par la représentante des États-Unis ;
 - f) « L'échange d'informations spatiales dans le cadre de l'initiative "La ceinture et la route" comme moteur de développement socioéconomique durable », par la représentante de Chine ;
 - g) « TU Wien Space Team, initiative étudiante, l'accent étant mis sur l'ingénierie aérospatiale », par le représentant de l'Autriche ;

- h) « Participation de l'Italie à des activités de renforcement des capacités en Afrique », par la représentante de l'Italie ;
- i) « Bref aperçu de la nouvelle orientation du Programme spatial indien », par le représentant de l'Inde ;
- j) « ISU : projet ARESS (A Roadmap for Emerging Space States) », par l'observatrice de l'ISU ;
- k) « Vision universelle pour 2030 : comment contribuer au développement durable par des programmes de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales ? », par l'observatrice d'UNISEC-Global ;
- l) « Le tunnel de lave sur la Lune et son puit de lumière », par le représentant du Japon ;
- m) « Résultats du Congrès de la génération spatiale », par la représentante du Conseil consultatif de la génération spatiale ;
- n) « Relier les zones rurales au réseau à large bande passant à un bon rapport coût-efficacité grâce aux technologies nanosatellites », par le représentant d'Israël ;
- o) « SUCHAI, premier satellite construit au Chili », par le représentant du Chili ;
- p) « Recherches et programmes technologiques de l'Académie des sciences du Bélarus en faveur du développement du secteur aérospatial national », par le représentant du Bélarus ;
- q) « Le satellite Nahid-1 », par le représentant de la République islamique d'Iran ;
- r) « Constellation BRITTE : faits scientifiques marquants de cinq années d'exploitation », par le représentant de l'Autriche ;
- s) « Développement des activités spatiales de la République du Kazakhstan », par le représentant du Kazakhstan.

19. Le Sous-Comité a accueilli Bahreïn, le Danemark et la Norvège en tant que tout derniers États membres du Comité, ce qui porte à 87 le nombre d'États membres du Comité. Il a en outre accueilli la European Science Foundation, représentée par le Comité européen pour la science spatiale, et UNISEC-Global comme tout derniers observateurs permanents du Comité.

20. À la 875^e séance, le 29 janvier, la Présidente du Sous-Comité a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa cinquante-cinquième session. Elle a appelé l'attention du Sous-Comité sur plusieurs dispositions contenues dans la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale concernant les travaux actuels du Sous-Comité. Elle a insisté en particulier sur le fait que l'Assemblée générale avait souligné les progrès importants accomplis dans le développement des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications qui avaient permis à l'humanité d'explorer l'univers, ainsi que les réalisations spectaculaires dans le domaine de l'exploration de l'espace. Elle a fait remarquer que l'Assemblée avait reconnu que le Comité et ses sous-comités offraient un cadre exceptionnel sur le plan mondial à la coopération internationale à l'appui des activités spatiales, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat. Elle a également noté que l'Assemblée générale s'était félicitée de l'adoption par l'Union africaine de la politique et la stratégie spatiales africaines. Elle a par ailleurs indiqué que le continent africain pourrait largement tirer profit du renforcement de la politique, des capacités et de l'infrastructure spatiales.

21. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a examiné un certain nombre de domaines d'activité importants du Bureau, à savoir le renforcement des capacités et les mesures visant à le renforcer et l'élargir ; la facilitation de la coopération internationale dans le domaine spatial et l'établissement de partenariats, et la coordination des projets spatiaux exécutés par des États et d'autres acteurs ; la promotion de l'utilisation des techniques spatiales

dans le système des Nations Unies et la mise en place d'une coopération avec l'industrie et le secteur privé fondée sur des règles et des principes des Nations Unies.

22. La Directrice a appelé l'attention du Sous-Comité sur le fait qu'un certain nombre de facteurs avaient considérablement modifié la manière dont le Bureau pouvait planifier, gérer et mettre en œuvre les activités relevant de son mandat. Il s'agissait notamment du déploiement du progiciel de gestion intégré de l'ONU, Umoja ; de l'augmentation du nombre de demandes émanant d'États Membres ; et du mandat supplémentaire du Bureau lié à la réalisation des objectifs de développement durable. La Directrice a insisté sur la situation financière défavorable dans laquelle se trouvait le Bureau et souligné qu'il importait de disposer de ressources financières et autres pour mener à bien son programme de travail.

23. Également à la 875^e séance, Johannes Huisman, Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle il a exposé et clarifié les principes, pratiques et aspects budgétaires des processus intergouvernementaux de fond, y compris dans le contexte du programme sur les utilisations pacifiques de l'espace.

24. Le Sous-Comité s'est félicité de la création, au siège de l'ONU, sous la direction des missions permanentes de l'Autriche et de la Zambie, du Groupe des Amis du Bureau des affaires spatiales.

25. Le Sous-Comité est convenu que le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) offrait aux pays une occasion unique de réfléchir aux progrès accomplis pendant plus de 50 années en matière d'exploration spatiale, et de regarder vers l'avenir en renforçant les mandats du Comité, de ses organes subsidiaires et du Bureau, plateformes uniques de coopération spatiale internationale, pour aligner leurs travaux sur les enjeux et les possibilités actuels dans le domaine spatial, en les adaptant à l'objectif visé et en les rendant réactifs aux réalités nouvelles dans le secteur spatial, où les acteurs sont de plus en plus nombreux et divers et les activités de plus en plus variées.

26. Le Sous-Comité a noté qu'UNISPACE+50 coïncidait avec les efforts déployés par le Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies pour collaborer avec les États Membres en vue de renforcer l'action des Nations Unies, de surmonter les cloisonnements et d'être unis dans l'action, et il a en outre noté que l'espace était un élément essentiel des questions que le Secrétaire général avait identifiées dans les priorités de la réforme.

27. Le Sous-Comité a noté que les États Membres n'avaient cessé de réaffirmer, dans des accords intergouvernementaux, l'importance de l'égalité des femmes et des hommes et à l'autonomisation des femmes, et que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait donné un nouvel élan et fixé des objectifs clairs. À cet égard, le Sous-Comité a pris note de l'élaboration par le Bureau des affaires spatiales de l'initiative « L'espace pour les femmes » visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des femmes et des hommes, non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi dans le secteur spatial.

28. Le Sous-Comité a noté que 2017 avait été une année historique pour les activités spatiales. Plus de 450 objets spatiaux fonctionnels avaient été lancés ou déployés en orbite autour de la Terre ou au-delà, soit près du double du nombre d'objets lancés en 2016. À cet égard, le Sous-Comité a noté que le Bureau était d'avis qu'une telle augmentation substantielle du nombre d'objets spatiaux lancés pouvait avoir une incidence sur les mécanismes nationaux d'immatriculation existants et qu'il était important d'améliorer l'efficacité du mécanisme utilisé par les États d'immatriculation pour fournir des informations au Secrétaire général.

29. Le Sous-Comité est convenu qu'en l'absence de sciences et de techniques spatiales, et en particulier de systèmes de communication et de navigation et d'observation de la Terre, il serait impossible de relever les défis actuels et futurs liés au développement social et économique et à la durabilité, comme les catastrophes

naturelles, la sécurité alimentaire, le changement climatique et la sécurité des ressources naturelles. Il a souligné que les activités spatiales étaient également indispensables au développement durable, en particulier dans le cadre des efforts à l'appui de la croissance économique durable, de l'amélioration de la qualité de vie et de la gestion de l'environnement mondial.

30. Le Sous-Comité a fait observer qu'il avait joué un rôle déterminant dans l'élaboration du régime juridique régissant les activités spatiales à des fins pacifiques et dans la mise en place d'une plateforme multilatérale sans précédent au niveau mondial visant à renforcer la coopération internationale dans l'intérêt de tous les pays, en particulier dans le domaine de l'utilisation des applications spatiales au service du développement durable, compte tenu en particulier du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

31. Le Sous-Comité a salué l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/78](#), de la Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Dans cette Déclaration, entre autres, les États Membres avaient réaffirmé l'importance des principes énoncés dans la résolution 1962 (XVIII) de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ».

32. Quelques délégations ont réaffirmé qu'il importait de garantir à tous les États un accès équitable aux techniques et applications spatiales, les pays en développement, et qu'UNISPACE+50 contribuerait grandement à la reconnaissance de ces besoins. Les délégations exprimant ce point de vue étaient également d'avis que le partage des expériences, des techniques et des initiatives contribuerait à faire bénéficier l'humanité tout entière des avantages des activités spatiales.

33. Quelques délégations ont estimé que l'espace était un bien commun mondial sur lequel l'humanité comptait de plus en plus dans la vie quotidienne, et que les techniques et applications spatiales pouvaient fortement contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'il était important de mettre en place une « bonne gouvernance » en matière spatiale, et qu'UNISPACE+50 pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif et à cet effet : a) mobiliser l'économie spatiale pour contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique ; b) mobiliser les techniques et les applications spatiales au service d'objectifs sociétaux tels que l'amélioration de la santé dans le monde (objectif 3) et l'accroissement de la résilience des sociétés face au changement climatique, aux catastrophes et aux risques spatiaux ; c) élargir l'accès aux données et aux applications spatiales pour aider tous les acteurs à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ; et d) renforcer la viabilité des activités spatiales.

34. Quelques délégations ont reconnu les avantages découlant des utilisations durables et exclusivement pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et réaffirmé que ces utilisations étaient essentielles pour les générations présentes et futures. À cet égard, ces délégations ont indiqué que la communauté internationale devrait rechercher les moyens d'éviter une course aux armements et examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes, comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé dans sa résolution [72/77](#).

35. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu du climat politique turbulent actuel et des tentatives d'appliquer des schémas géopolitiques à l'espace extra-atmosphérique, il importait de savoir s'il était encore possible d'élaborer une stratégie commune pour les activités du Comité, en tant que forum international privilégié pour l'élaboration d'une politique spatiale et le développement du droit international de l'espace, qui serait partagée par tous ses États membres. Une telle stratégie était grandement nécessaire pour renforcer la capacité du Comité à prendre en compte les souhaits et les intentions des États, ce qui était important compte tenu des divergences croissantes entre les tendances intellectuelles de la politique spatiale moderne.

36. Quelques délégations ont estimé que les activités d'exploration spatiale devaient être menées dans le respect de la paix et de la sécurité internationales et que l'espace extra-atmosphérique ne devait jamais devenir un théâtre de guerre. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue étaient également d'avis que les États devraient s'engager sérieusement à prévenir une course aux armements et s'abstenir de placer et d'utiliser des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

37. Le point de vue a été exprimé que l'environnement spatial était menacé non seulement par des éléments physiques, tels qu'un nombre croissant de débris, mais aussi par des intérêts économiques et politiques conflictuels, et que des solutions face à ces défis pourraient être trouvées grâce aux travaux des États dans le cadre du Comité et de ses sous-comités.

38. Le point de vue a été exprimé que la sûreté et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, qui étaient essentielles pour les activités spatiales et la stabilité stratégique, et le niveau de partenariat en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace étaient définis par la concordance et l'interaction de nombreux facteurs. À cet égard, il importait de protéger les activités spatiales des turbulences géopolitiques, tout en répondant aux défis que posent la sûreté et la sécurité dans l'espace grâce aux efforts conjoints des États.

39. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'évolution des activités spatiales, qui comptaient actuellement un nombre croissant d'acteurs étatiques et non étatiques, constituait à la fois un défi et une opportunité, et que le Comité avait pour mandat d'examiner la réalité de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et les questions découlant des activités d'exploitation commerciale.

40. Le point de vue a été exprimé que l'analyse des tendances négatives dans les relations internationales actuelles augurait des temps incertains, et que l'ensemble du régime de droit international de l'espace serait mis à l'épreuve. Cette hypothèse avait été confirmée lors des travaux menés dans le cadre du rapport sur la priorité thématique 1 (Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation), qui avait donné lieu à des tentatives d'inclure dans le texte des thèses non seulement discutables, mais aussi à des arguments inacceptables visant à garantir au secteur privé le rôle de premier plan dans l'élaboration d'aspects fondamentaux et de la nature de la future réglementation des activités spatiales. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis que les possibilités offertes des activités spatiales privées ne devaient pas être sous-estimées et que, si chaque État avait le droit d'organiser ses activités spatiales privées conformément à sa propre vision, il devrait le faire dans le strict respect des responsabilités qui lui incombent en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

41. Le point de vue a été exprimé que s'il importait de respecter la nécessité, pour certains États, de renforcer la législation nationale pour favoriser l'instauration d'un environnement commercial favorable aux investisseurs, le champ d'application de ces lois nationales resterait limité et ces lois ne remplaceraient pas un instrument convenu au niveau international qui ne pourrait être négocié que dans le cadre du Comité et de ses sous-comités. La législation nationale, en dépit de ses aspects positifs, ne pouvait atteindre les objectifs qui ne pouvaient être réalisés que dans le cadre d'un instrument multilatéral répondant aux intérêts de la communauté internationale.

42. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement et des avancées technologiques actuelles, associées au rôle de plus en plus important que jouent de nouveaux acteurs privés, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient interagir et se concerter davantage, de manière à promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification, ainsi que la mise en place de normes internationales contraignantes régissant des questions qui étaient déterminantes pour l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue étaient également d'avis que les réflexions au titre de la priorité thématique 2 (Régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et gouvernance mondiale : perspectives actuelles et futures) pourraient être une bonne occasion

d'enrichir les travaux du Comité pour aborder le rôle de l'espace dans la réalisation des objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

43. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux organisateurs des manifestations ci-après, tenues en marge de la session du Sous-Comité :

a) Manifestation parallèle organisée par Oman et le Forum autrichien de l'espace sur le thème « AMADEE-18 : programme international de recherche sur Mars en milieu analogue dans le désert d'Oman » ;

b) Manifestation parallèle organisée par la Fédération de Russie : projection du film *Salyut-7* ;

c) Réunion parallèle organisée par le Bureau des affaires spatiales sur le thème « Le Partenariat mondial de l'espace aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable » ;

d) Séminaire organisé par l'ESPI et l'Agence spatiale chinoise (CNSA) sur le thème « La Chine s'engage : possibilités et perspectives pour la communauté spatiale internationale » ;

e) Séminaire organisé par l'ESPI sur le thème « "Espace 2030" et "espace 4.0" : synergies aux fins du développement des capacités au XXI^e siècle ».

E. Rapports nationaux

44. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/1154) et d'un document de séance (A/AC.105/C.1/2018/CRP.8) qu'il a examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales ». Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

F. Colloque

45. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), et à sa cinquante-quatrième session, en 2017 (A/AC.105/1138, par. 289 et annexe I, par. 26), un colloque organisé par le Bureau des affaires spatiales sur le thème « Vers de nouveaux horizons : la participation de l'industrie à UNISPACE+50 et au-delà » s'est tenu le 6 février 2018.

46. Le colloque, qui consistait en des présentations et débats, était animé par Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales, qui a aussi joué le rôle d'intervenante. Les autres intervenants étaient Johannes von Thadden (Premier Vice-Président d'Airbus Defence and Space), Donna Bethea-Murphy (Première Vice-Présidente, Global Regulatory, Inmarsat), Luciano Saccani (Directeur principal, Business Development, Sierra Nevada Corporation), Yao Jianting (Directeur adjoint de l'Académie chinoise de technologies spatiale) et Giovanni Rum (consultant auprès du Bureau des affaires spatiales).

47. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque, onzième d'une série de colloques visant à renforcer le partenariat avec l'industrie, avait contribué à faire mieux connaître l'engagement du Bureau auprès de l'industrie et du secteur privé. À ce propos, il a remercié le Bureau des affaires spatiales de son excellent travail.

G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

48. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa 894^e séance, le 9 février 2018, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques

de l'espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

49. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ».

50. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Pakistan et Sri Lanka. Une déclaration a également été faite au titre de ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

51. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée « Le Centre d'innovation de Skolkovo », par le représentant de la Fédération de Russie.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

52. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/77, s'était félicitée des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, lequel offrait des avantages uniques aux États Membres, en particulier aux pays en développement, qui participent à ces activités.

53. Le Sous-Comité a rappelé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales était l'une des réalisations de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE I), et que tant UNISPACE II (1982) qu'UNISPACE III (1999) avaient contribué à l'élaboration des mandats du Programme. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Programme avait joué un rôle déterminant en aidant les pays en développement à acquérir des connaissances, des compétences et une expérience pratique en vue de l'application des techniques spatiales aux fins du développement économique, social et culturel. Le Sous-Comité a également noté qu'UNISPACE+50 pourrait être une excellente occasion de recenser les besoins des pays en développement auxquels le Bureau des affaires spatiales pourrait répondre dans le cadre de la coopération internationale.

54. À la 875^e séance, le 29 janvier, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/77, a informé le Sous-Comité de l'état d'avancement des activités du Bureau dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Elle a également informé le Sous-Comité que, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent de mettre en œuvre des plans, activités et initiatives importants et complexes dans le cadre d'UNISPACE+50, le Bureau continuait de prendre toute une série de mesures importantes, qui visaient à prendre en compte l'évolution stratégique dans son programme de travail en matière de renforcement des capacités, y compris son Programme pour les applications des techniques spatiales. Dans le cadre de ce Programme, le Bureau pourrait offrir beaucoup plus d'activités de renforcement des capacités axées sur les besoins des pays en développement et les problèmes mondiaux de l'humanité, tout en faisant intervenir davantage de questions transversales et d'actualité ainsi qu'un cercle plus large d'experts qualifiés, ce qui permettrait de mener à bien des activités de renforcement des capacités à des niveaux correspondant aux normes actuelles les plus élevées et répondant aux attentes des États Membres.

55. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature, y compris du personnel sous forme de prêts non remboursables, avaient été proposées pour les activités du Bureau, y compris le Programme pour les applications des techniques spatiales, par les entités suivantes : Agence autrichienne de promotion de la recherche (FFG) ; Institute for Scientific Research (ISR) du Boston College (États-Unis d'Amérique) ; China Manned Space Agency ; CNSA ; Delta State University (États-Unis) ; Département de la science et de la technologie du Gouvernement de la République sud-africaine ; DigitalGlobe ; Université fédérale de Santa Maria (Brésil) ; Commission européenne ; ESA ; Agence aérospatiale allemande (DLR) ; Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie ; Gouvernement chinois ; Institut géographique national Agustín Codazzi du Gouvernement colombien ; Gouvernement allemand ; Gouvernement japonais ; Gouvernement suisse ; Gouvernement des Émirats arabes unis ; Gouvernement des États-Unis ; Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) ; Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH (Autriche) ; Institut de technologie de Kyushu (Kyutech) (Japon) ; National Oceanic and Atmospheric Administration (États-Unis) ; Centre national chinois de lutte contre les catastrophes ; People's Insurance Company of China ; Politecnico di Torino, Istituto Superiore Mario Boella (ISMB) et Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica (Italie) ; prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau de l'Université du Roi-Saoud (Arabie saoudite) ; Université de Samara (Fédération de Russie) ; Université de Stellenbosch (Afrique du Sud) ; Conseil turc de la recherche scientifique et technique (TÜBİTAK) (Turquie) ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat ; Centre spatial Mohammed Bin Rashid (Émirats arabes unis) ; Université de Bonn (Allemagne) ; Université de Genève (Suisse) ; NPOC Austria (National Point of Contact for POC Space Law) de l'Université de Vienne, et Université de Salzbourg (Autriche) ; OMS et World Vision.

56. Le Sous-Comité a aussi noté que, depuis sa dernière session, en 2017, le Bureau avait conclu des mémorandums d'accord, des accords de financement et des accords-cadres dans le contexte de ses activités de renforcement des capacités, y compris la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Bureau avait par ailleurs prorogé des accords, le cas échéant, avec les Gouvernements autrichien, italien, suisse et le Gouvernement des États-Unis ; le Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs du Département d'État des États-Unis ; l'Agence spatiale italienne (ASI) ; l'Agence spatiale des Émirats arabes unis ; le Programme des Nations Unies pour le développement ; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; l'Université de Bonn (Allemagne) ; l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace ; Paz y Cooperación ; et les entités du secteur privé, DigitalGlobe (États-Unis) et People's Insurance Company of China.

57. Le Sous-Comité a ajouté que le Gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie de Kyushu, et le Politecnico di Torino et l'Istituto Superiore Mario Boella et en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica, avaient continué d'offrir à des étudiants de pays en développement des bourses dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites et dans le cadre du programme ONU/Italie de bourses d'études de longue durée sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les applications connexes, respectivement.

58. Le Sous-Comité a pris note du programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), programme de bourses du Bureau des affaires spatiales, mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et la DLR, dans le cadre duquel les élèves pouvaient étudier la microgravité en réalisant des expériences dans une tour d'impesanteur. Dans le cadre du quatrième cycle du programme de bourses d'études, une équipe de l'Université de technologie de Varsovie avait obtenu la bourse grâce à une sélection par concours. Un nouveau cycle, le cinquième, était en cours.

59. Le Sous-Comité a en outre noté que la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, en collaboration avec la JAXA, s'était poursuivie

dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, appelé « KiboCUBE ». Le programme avait été lancé en septembre 2015. Après la sélection de l'équipe de l'Université de Nairobi pour la première phase, une équipe de la Universidad del Valle (Guatemala) avait été sélectionnée pour la deuxième phase ; les candidatures pour la troisième phase, qui se tiendrait en 2018 et 2019, étaient actuellement ouvertes. L'objectif du programme de coopération était de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité en offrant à des établissements d'enseignement et de recherche de pays en développement la possibilité de déployer de petits satellites (CubeSats) depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo).

60. Le Sous-Comité a continué d'exprimer ses préoccupations concernant les ressources financières toujours limitées disponibles pour exécuter les activités de renforcement des capacités du Bureau, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales, et a demandé aux États Membres de fournir le soutien nécessaire au moyen de contributions volontaires.

61. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le changement climatique, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, et la biodiversité et les écosystèmes.

62. Le Sous-Comité a également noté que le Programme avait pour objectif de promouvoir, par la coopération internationale, l'utilisation des techniques et des données spatiales au service du développement économique et social durable dans les pays en développement, en renforçant leur capacité à utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existait pas ; en sensibilisant les décideurs à l'intérêt économique et aux avantages supplémentaires pouvant être obtenus ; et en renforçant les activités d'information et de sensibilisation en ce qui concerne les retombées bénéfiques des techniques spatiales.

63. Le Sous-Comité a également pris note des activités ci-après, menées par le Bureau dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales en 2017, en collaboration avec les États Membres et d'autres organisations internationales :

a) Réunion d'experts sur les préparatifs de l'Atelier ONU/Italie sur l'initiative Open Universe, tenue à Rome les 11 et 12 avril 2017 (A/AC.105/2017/CRP.22) ;

b) Réunion de coordination entre le Bureau des affaires spatiales et le Comité de coordination de la recherche spatiale à l'appui des préparatifs d'UNISPACE+50, tenue à Vienne les 22 et 23 mai 2017 (A/AC.105/2017/CRP.25) ;

c) Réunion des directeurs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, tenue à Vienne les 13 et 14 juin 2017 ;

d) Atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace : la décennie après l'année héliophysique internationale 2007, tenu à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017 (A/AC.105/1160) ;

e) Conférence ONU/Organisation mondiale de la Santé/Suisse sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale, tenue à Genève du 23 au 25 août 2017, avec le soutien financier du Gouvernement suisse (A/AC.105/1161) ;

f) Colloque ONU/Autriche sur le thème « Accès à l'espace : renforcement global des capacités pour le XXI^e siècle », tenu à Graz (Autriche) du 3 au 7 septembre 2017 (A/AC.105/1162) ;

g) Atelier ONU/Fédération de Russie sur le renforcement des capacités en matière de sciences et techniques spatiales pour le développement économique et social durable, tenu à Samara (Fédération de Russie) du 30 octobre au 2 novembre 2017 (A/AC.105/1164) ;

h) Atelier ONU/Italie sur l'initiative « Open Universe », tenu à Vienne du 20 au 22 novembre 2017 (A/AC.105/1175) ;

i) Colloque ONU/Afrique du Sud sur l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, sur le thème « Missions de petits satellites pour les progrès scientifiques et techniques », tenu à Stellenbosch (Afrique du Sud) du 11 au 15 décembre 2017. Le rapport du colloque est publié dans le document de séance A/AC.105/C.1/2018/CRP.9 et sera également publié sous la cote A/AC.105/1180.

64. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales avait organisé et continuait d'organiser des activités de renforcement des capacités, y compris dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales, en collaboration avec les Gouvernements des pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Chili, États-Unis, Italie et Pakistan. Le Sous-Comité a également été informé que ces manifestations devaient porter sur les thèmes suivants : GNSS, applications spatiales pour la gestion de l'eau, météorologie de l'espace, technologies spatiales fondamentales, retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, renforcement des capacités en matière de techniques et d'applications spatiales, réduction des risques de catastrophe et interventions d'urgence. Le Sous-Comité a noté que le Bureau présenterait des rapports et des informations sur les manifestations à sa cinquante-sixième session, en 2019.

65. Le Sous-Comité a noté qu'en plus des conférences des Nations Unies, stages de formation, ateliers, séminaires et colloques menés en 2017 et prévus pour 2018, le Bureau des affaires spatiales avait mené, et prévoyait de mener, d'autres activités dans le cadre du Programme, axées sur les domaines suivants :

a) Appui aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ;

b) Renforcement de son programme de bourses de longue durée pour appuyer la mise en œuvre de projets pilotes ;

c) Intégration de la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes ses activités ;

d) Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales ;

e) Lancement de projets pilotes ou appui à ceux déjà lancés, pour donner suite aux activités du Programme menées dans des domaines présentant un intérêt prioritaire pour les États Membres ;

f) Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes ;

g) Élargissement de l'accès aux données et autres informations relatives à l'espace ;

h) Application d'une approche intégrée et intersectorielle aux activités, le cas échéant.

66. Le Sous-Comité a en outre pris note des principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue anglaise ; le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française ; le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques

spatiales pour l'Asie occidentale ; et le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine).

67. Le Sous-Comité a en outre noté qu'en marge de sa session en cours, une téléconférence avait été organisée entre le Bureau des affaires spatiales et les représentants de tous les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, au cours de laquelle les parties avaient examiné l'état de la coopération actuelle, ainsi que les modalités et orientations des travaux futurs dans le domaine du renforcement des capacités, compte tenu en particulier d'UNISPACE+50.

68. Le Sous-Comité a pris note de la demande du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes tendant à ce que le Comité et ses sous-comités renforcent leur coopération avec les organisations et institutions régionales, telles que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Société des spécialistes latino-américains en télédétection et informations spatiales (SELPER), et que le Bureau des affaires spatiales appuie la coopération avec ces organisations dans le cadre de ses activités et manifestations.

69. Quelques délégations ont estimé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de promouvoir activement son rôle dans la coopération entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'entre pays en développement, afin de renforcer l'infrastructure et la technologie du secteur spatial, en particulier par le renforcement des capacités, l'échange d'informations et le transfert de technologies, qui pouvaient accélérer le développement dans divers aspects de la vie. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé qu'il importait de promouvoir la collaboration entre pays en développement et pays développés afin de garantir un accès équitable aux sciences et techniques spatiales.

B. Coopération régionale et interrégionale

70. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/77, avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États Membres à développer leurs capacités spatiales et contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, l'Assemblée avait demandé aux organisations régionales compétentes et à leurs groupes d'experts d'offrir l'assistance nécessaire pour que les pays puissent appliquer les recommandations des conférences régionales. À cet égard, elle avait pris note de l'importance de la participation égale des femmes dans tous les domaines de la science et de la technique.

71. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement nigérian accueillerait le septième Congrès des dirigeants africains sur les sciences et techniques spatiales au service du développement durable, qui devait se tenir à Abuja du 5 au 9 novembre 2018.

72. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales avaient accueilli la deuxième conférence vénézuélienne sur la technologie spatiale, qui s'était tenue à Caracas du 18 au 20 septembre 2017.

73. Le Sous-Comité a également noté que la vingt-quatrième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales avait eu lieu à Bangalore (Inde) du 14 au 17 novembre 2017 sur le thème des techniques spatiales au service de l'amélioration de la gouvernance et du développement. La vingt-cinquième session se tiendrait à Singapour en novembre 2018.

74. Le Sous-Comité a en outre noté que la onzième réunion du Conseil de l'APSCO, accueillie par le Gouvernement de la République islamique d'Iran et organisée par l'Agence spatiale iranienne, s'était tenue à Téhéran du 11 au 14 septembre 2017.

75. Le Sous-Comité a été informé que les Émirats arabes unis étaient prêts à créer, avec l'accord du Bureau, un centre d'excellence pour la sécurité de l'environnement et des activités spatiales, et à inclure cette initiative dans le Programme « Espace 2030 », sous réserve de discussions concluantes avec le Bureau sur la portée et les modalités de l'entente connexe.

III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable

76. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ».

77. Les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, du Burkina Faso, de la Chine, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, de la Jordanie et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Une déclaration a aussi été faite au titre de ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'OMM a aussi fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

78. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

- a) « L'initiative "Open Universe" : rapport d'activité », par le représentant de l'Italie ;
- b) « Accès rapide et direct à l'espace pour la recherche, la technologie, l'enseignement et le renforcement des capacités, grâce aux services commerciaux "ICE Cubes" », par la représentante de la Belgique ;
- c) « IAFconnect.org – Une plateforme novatrice pour les entreprises du secteur spatial, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », par les représentants de l'Ukraine.

79. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

- a) Rapport sur la Réunion d'experts de l'ONU sur l'espace pour les femmes tenue à New York du 4 au 6 octobre 2017 ([A/AC.105/1163](#)) ;
- b) Rapport du Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis : l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, tenu à Doubaï (Émirats arabes unis), du 6 au 9 novembre 2017 ([A/AC.105/1165](#)) ;
- c) Note du Secrétariat sur le programme « Espace 2030 » et la gouvernance mondiale des activités spatiales ([A/AC.105/1166](#)) ;
- d) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 1 d'UNISPACE+50 (Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation) ([A/AC.105/C.1/114](#)) ;
- e) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 (Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace : perspectives actuelles et futures) ([A/AC.105/1169](#)) ;
- f) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 3 d'UNISPACE+50 (Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux) ([A/AC.105/1170](#)) ;
- g) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) ([A/AC.105/1171](#)) ;
- h) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 5 d'UNISPACE+50 (Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale) ([A/AC.105/1172](#)) ;

i) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 6 d'UNISPACE+50 (Coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes) (A/AC.105/1173) ;

j) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 7 d'UNISPACE+50 (Renforcement des capacités pour le XXI^e siècle) (A/AC.105/1174) ;

k) Note du Secrétariat contenant la version préliminaire d'un projet de résolution sur l'espace comme moteur du développement durable (A/AC.105/C.1/L.364) ;

l) Note de procédure sur la priorité thématique 1 d'UNISPACE+50 (A/AC.105/C.1/2018/CRP.3) ;

m) Document de séance contenant des révisions du projet de résolution sur l'espace comme moteur du développement durable (A/AC.105/C.1/2018/CRP.6) ;

n) Document de séance contenant d'autres révisions du projet de résolution sur l'espace comme moteur du développement durable (A/AC.105/C.1/2018/CRP.16 et Rev.1) ;

o) Document de séance intitulé « Capacity-building network: description and road map » (A/AC.105/C.1/2018/CRP.12) ;

p) Document de séance sur le pacte mondial pour l'espace (A/AC.105/C.1/2018/CRP.15).

80. Le Sous-Comité a rappelé le préambule de la résolution 72/77 de l'Assemblée générale et a noté dans ce contexte que l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications dans des domaines tels que la télésanté, le téléenseignement, la gestion des catastrophes, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la surveillance des océans et du climat concouraient à la réalisation des objectifs des conférences mondiales organisées par les Nations Unies sur différents aspects du développement économique, social et culturel, en particulier l'élimination de la pauvreté.

81. Le Sous-Comité a noté qu'UNISPACE+50 était une importante occasion de souligner et renforcer le rôle de l'espace comme moteur du développement socioéconomique durable et le rôle de l'espace dans la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que le rôle fondamental du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en ce qui concerne la gouvernance des activités spatiales.

82. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de ce qu'il faisait pour aider le Comité, ses sous-comités et les États membres à préparer UNISPACE+50.

83. Le Sous-Comité a noté que le deuxième Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur du développement socioéconomique durable s'était tenu à Doubaï (Émirats arabes unis) du 6 au 9 novembre 2017. Il avait été organisé par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec le Gouvernement des Émirats arabes unis dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50 pour faire progresser le débat sur le rôle de la science et de la technologie spatiales dans la promotion du développement mondial.

84. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le troisième Forum de haut niveau sur l'espace comme moteur du développement socioéconomique durable se tiendrait à Bonn (Allemagne) du 13 au 16 novembre 2018.

85. Quelques délégations ont salué les initiatives lancées dans le cadre d'UNISPACE+50 qui apportaient de la valeur ajoutée et pouvaient contribuer à améliorer l'utilisation des données spatiales pour le développement durable, comme la création de l'observatoire spatial du climat, proposée dans la déclaration intitulée « Vers un observatoire spatial du climat », adoptée lors du One Planet Summit tenu à Paris le 11 décembre 2017.

86. L'avis a été exprimé que l'initiative concernant l'Observatoire spatial du climat devrait être étroitement coordonnée avec l'actuel Système mondial d'observation du climat pour une synergie et une efficacité optimales.

87. Le Sous-Comité s'est félicité des travaux entrepris par l'Équipe spéciale sur l'exploration et l'innovation, établie en tant que mécanisme d'application de la priorité thématique 1 d'UNISPACE+50, et a pris note, à cet égard, du document [A/AC.105/C.1/114](#) et du document de séance A/AC.105/C.1/2018/CRP.3, qui contenait une mise à jour sur les travaux de l'Équipe spéciale.

88. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe spéciale s'était réunie en marge de la session en cours et que, conformément à son mandat (A/AC.105/2017/CRP.21, annexe I), les résultats du deuxième Forum international de l'exploration de l'espace, devant se tenir à Tokyo le 3 mars 2018, seraient ajoutés au rapport sur la priorité thématique 1. Le Sous-Comité a aussi noté que le document mis à jour serait soumis aux délégations à la soixante et unième session du Comité, en 2018, sous la cote A/AC.105/1168.

89. L'avis a été exprimé que le document [A/AC.105/1170](#) ne rendait pas compte fidèlement des travaux du Comité dans le cadre de la priorité thématique 3 d'UNISPACE+50. En particulier, les initiatives et les documents présentés ces quelques dernières années par les États membres et les groupes d'États membres concernant des objets et des événements spatiaux (par exemple, [A/AC.105/L.302](#), [A/AC.105/C.1/L.361](#) et [A/AC.105/2017/CRP.27](#)) n'avaient pas été mentionnés dans le document [A/AC.105/1170](#), bien que ces initiatives aient été à l'origine des débats sur le thème retenu comme priorité thématique 3.

90. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les travaux du Bureau sur l'initiative « L'espace pour les femmes », qui visait à promouvoir l'autonomisation des femmes et à parvenir à l'égalité des sexes dans le secteur spatial par des activités ciblées de conseil technique et de renforcement des capacités pour encourager la participation des femmes et des filles à l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

91. L'avis a été exprimé que les pays développés devraient partager la technologie spatiale à un rythme plus élevé afin de renforcer la capacité des pays en développement.

92. L'avis a été exprimé que le transfert direct de technologie, de compétences et de supports afin de faciliter le développement et l'utilisation de la technologie spatiale contribuerait à atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

93. L'avis a été exprimé que l'amélioration de l'accès à l'espace, en particulier au profit des pays en développement, nécessitait la mise en place de programmes de renforcement des capacités, tels que la création proposée, à Malindi (Kenya) d'un centre international d'éducation spatiale en Afrique, conformément aux objectifs du réseau de développement des capacités décrits dans le document de séance A/AC.105/C.1/2018/CRP.12.

94. Le Sous-Comité a noté le rôle primordial des données et technologies spatiales dans la prise de décisions et l'amélioration des soins, de l'éducation et des mesures d'alerte rapide dans le domaine de la santé publique et de la santé mondiale et a réaffirmé l'importance des travaux menés par le Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale.

95. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Chine tiendrait une séance de formation sur le thème « La coopération spatiale aux fins de la santé mondiale » du 12 au 26 avril 2018, en vue de faciliter l'utilisation des techniques spatiales au service de la santé mondiale.

96. Conformément au paragraphe 9 de la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de Mylswamy Annadurai (Inde). À sa 894^e séance, le 9 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

97. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre ».

98. Les représentants de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, d'Oman, du Pakistan et de Sri Lanka ont fait des déclarations au titre du point 7. Le représentant du prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau a également fait une déclaration au titre de ce point. Au cours du débat général, quelques déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

99. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Engagement mondial pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre depuis l'espace », par la représentante du Japon ;

b) « Présentation de l'étude décennale 2017-2027 sur les sciences de la Terre et les applications spatiales, réalisée par l'Académie nationale des sciences des États-Unis », par le représentant des États-Unis ;

c) « Création et intégration – Présentation de la plateforme de visualisation des données et applications du système chinois d'observation de la Terre à haute résolution (CHEOS) », par la représentante de la Chine ;

d) « Élaboration du système national russe de télédétection de la Terre », par le représentant de la Fédération de Russie.

100. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux sur la télédétection, en particulier dans les domaines suivants : surveillance de la qualité de l'air et de l'eau pour leur teneur en aérosols et polluants ; surveillance des processus atmosphériques ; surveillance des changements climatiques, y compris des variables climatiques essentielles ; gestion des catastrophes et évaluation de la vulnérabilité ; perte d'ozone ; gestion des ressources naturelles ; gestion des écosystèmes ; foresterie ; hydrologie ; météorologie et prévisions des phénomènes météorologiques violents ; surveillance des changements concernant l'utilisation des sols et la couverture végétale ; surveillance de la température de surface de la mer et des vents ; modifications de l'environnement ; surveillance et recensement des gaz à effet de serre ; cartographie et étude des glaciers ; surveillance des cultures et des sols ; irrigations ; agriculture de précision ; détection des eaux souterraines ; météorologie de l'espace ; effets sur la santé ; sécurité ; répression ; cartographie des minerais ; et urbanisation.

101. Le Sous-Comité a noté que l'utilisation des techniques de télédétection, notamment de télédétection hyperspectrale, et leurs applications avaient sensiblement amélioré la manière dont les populations vivent et travaillent. Les techniques de télédétection s'étaient révélées être des outils précieux pour la collecte de données d'observation, la surveillance à l'échelle mondiale et la prise de décisions éclairées à tous les niveaux.

102. Le Sous-Comité a également noté l'intérêt que continuaient de manifester les États membres pour une coopération internationale aux fins de la collecte, du traitement et de la diffusion de données et d'applications d'observation de la Terre, en particulier pour renforcer les capacités des pays en développement et faciliter la prise de décisions éclairées. À cet égard, il a noté l'existence et la présence accrue à l'échelle régionale de nombreux fournisseurs de données et d'applications d'observation de la Terre, comme le Système régional de visualisation et de surveillance (SERVIR), ainsi que de laboratoires nationaux spécialisés dans le domaine de la télédétection, ce qui permettait

aux décideurs nationaux et locaux d'utiliser des informations satellitaires dans différents domaines.

103. Le Sous-Comité a en outre noté que le développement des applications de télédétection contribuait sensiblement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aidait aussi en particulier à surmonter trois défis auxquels l'Afrique faisait face, à savoir la pauvreté, les inégalités et le chômage.

104. Le Sous-Comité a noté les efforts que faisaient les pays en développement pour : a) améliorer l'utilisation des données d'observation de la Terre, notamment en mettant au point et en exploitant des satellites nationaux de télédétection ; b) renforcer les capacités nationales afin de réduire la pauvreté ; c) promouvoir le développement socioéconomique grâce à l'exploitation rationnelle et durable des ressources ; et d) améliorer la qualité de la vie de leurs populations. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'augmentation du nombre d'ateliers et de stages de formation organisés dans ce domaine était positif.

105. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la création de plateformes de connaissances, de services d'imagerie en ligne, et de plateformes de cartographie et de visualisation en ligne des données de télédétection, qui permettaient une meilleure utilisation de ces données et un accès accru à celles-ci.

106. Le Sous-Comité a noté le rôle important que jouaient le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) ainsi que ses groupes de travail pour améliorer l'échange de données de télédétection et l'accès à ces données à l'échelle mondiale, et a également noté que les États membres étaient fermement déterminés à appuyer ces initiatives.

107. Le Sous-Comité a pris note aussi de la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau en vue de promouvoir la science et la technologie spatiales pour traiter le problème croissant de la pénurie d'eau dans le monde. Il a en outre pris note du lancement prévu d'un portail de connaissances sur l'espace et l'eau pour présenter les avantages de la télédétection dans la gestion de l'eau.

108. Le Sous-Comité a en outre noté que l'Agence spatiale brésilienne, l'Entreprise d'État pour les activités spatiales de la Fédération de Russie (Roscosmos), la Société indienne de recherche spatiale, la CNSA et l'Agence spatiale nationale d'Afrique du Sud collaboraient à la mise au point de la constellation de satellites de télédétection du groupe BRICS qui offrait un nouveau mécanisme pour renforcer la coopération aux fins de la mise en commun et de l'échange de données de télédétection dans le but de relever les défis actuels et futurs dans le domaine du développement durable. Il a noté que ce partenariat permettrait également de resserrer la coopération spatiale et de renforcer la collaboration avec le Bureau des affaires spatiales et avec d'autres agences spatiales internationales.

109. Le point de vue a été exprimé que l'utilisation de données de télédétection obtenues par satellite et d'outils informatiques connexes était très inégale en raison du nombre insuffisant dans certains pays de stations au sol et de l'absence de l'infrastructure nécessaire pour recevoir et diffuser les données, ce qui limitait les avantages socioéconomiques qui pourraient être tirés de leur utilisation.

110. Le Sous-Comité a pris note du soutien constant apporté aux activités du CEOS et du fait que la Commission européenne assurait la présidence du CEOS en 2018. Il a également noté que la trente-deuxième session plénière du CEOS se tiendrait à Bruxelles, du 16 au 18 octobre 2018.

111. Le Sous-Comité a également pris note du soutien constant apporté aux activités du GEO. Il a en outre noté que la prochaine réunion du comité exécutif du GEO aurait lieu à Genève en mars 2018 et que la prochaine réunion plénière du GEO aurait lieu à Kyoto (Japon) en octobre 2018.

V. Débris spatiaux

112. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Débris spatiaux ».

113. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la Slovaquie, de l'Ukraine et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a été faite sur ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

114. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Aperçu des activités annuelles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux », par le représentant du Japon ;

b) « L'environnement des débris spatiaux : bilan des opérations et des travaux de recherche aux États-Unis », par le représentant des États-Unis ;

c) « Activités de réduction des débris spatiaux menées par l'ESA en 2017 », par l'observateur de l'ESA ;

d) « Propositions techniques concernant la réduction des débris spatiaux (notamment l'utilisation de la Station spatiale internationale comme plateforme d'essai) », par l'observateur de la National Space Society.

115. Le Sous-Comité était saisi d'informations concernant les recherches nationales sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à la collision de tels objets avec des débris spatiaux, contenues dans les réponses reçues d'États Membres et d'organisations internationales ([A/AC.105/C.1/113](#) et [A/AC.105/C.1/2018/CRP.10](#)).

116. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution [62/217](#), des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'était avérée vitale pour la maîtrise du problème des débris spatiaux aux fins de la sécurité des futures missions spatiales.

117. Le Sous-Comité a aussi noté avec satisfaction que de nombreux États et organisations intergouvernementales appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux ou aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, et qu'un certain nombre d'États avaient harmonisé leurs propres normes en la matière avec ces lignes directrices.

118. Le Sous-Comité a noté que quelques États utilisaient les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux, la norme 24113:2011 de l'Organisation internationale de normalisation (Systèmes spatiaux – Exigences de mitigation des débris spatiaux) et la recommandation ITU-R S.1003 de l'UIT (Protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires) comme références pour leurs cadres réglementaires régissant les activités spatiales nationales.

119. Le Sous-Comité a aussi noté que, dans le domaine des débris spatiaux, quelques États avaient coopéré par l'intermédiaire du cadre de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite financé par l'Union européenne, ainsi que dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial.

120. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par la quantité croissante de débris spatiaux et a encouragé les États ainsi que les agences, industriels et établissements universitaires qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux.

121. Le Sous-Comité a aussi noté que le Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, dont les travaux initiaux avaient servi de base aux Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, continuait de s'employer à caractériser l'environnement constitué par les débris spatiaux et à évaluer les améliorations qui pourraient être apportées à ses propres lignes directrices en la matière.

122. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient pris un certain nombre de mesures concrètes visant à réduire les débris spatiaux, comme l'amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, la mise au point de logiciels spécifiques, la réorbitation de satellites, la passivation, la prolongation de la durée de vie, les opérations en fin de vie et le retrait. Le Sous-Comité a noté l'évolution des technologies relatives à la maintenance en orbite de satellites par des robots, à la prolongation de la durée de vie des satellites et au retrait actif des débris spatiaux.

123. Le Sous-Comité a pris note de la mise au point et de l'application de nouvelles technologies et les recherches en cours concernant la réduction des débris spatiaux ; l'évitement des collisions ; la protection des moyens spatiaux contre les débris spatiaux ; la limitation de la création de nouveaux débris spatiaux ; les techniques de rentrée et d'évitement des collisions ; la mesure, la caractérisation, la surveillance continue et la modélisation des débris spatiaux ; la prévision, l'alerte rapide et la notification en cas de rentrée et de collision de débris spatiaux ; et l'évolution et la fragmentation des débris spatiaux.

124. Quelques délégations ont estimé que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas faire peser une charge excessive sur les programmes spatiaux des pays en développement ni entraver l'acquisition de capacités spatiales par ces pays.

125. Quelques délégations ont estimé que les pays ayant des programmes spatiaux avancés devraient assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la réduction et le retrait des débris spatiaux et éviter d'imposer aux pays ayant des capacités spatiales naissantes de devoir assumer les coûts correspondants.

126. Quelques délégations ont estimé qu'il était important pour les États ayant des programmes spatiaux avancés de s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne la fourniture d'informations complètes en temps voulu, et d'empêcher la création de débris spatiaux, de réduire et de retirer ces débris adéquatement, et de fournir une assistance spéciale aux pays ayant un programme spatial naissant ou sans programme qui pourraient être affectés par les débris spatiaux.

127. L'avis a été exprimé que, comme les débris spatiaux résultaient d'activités précédemment menées par des pays dotés de capacités spatiales, ces pays avaient comme responsabilité et obligation d'aider les autres à appliquer pleinement les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux.

128. L'avis a été exprimé que, pour traiter la question des débris spatiaux, les États devraient agir selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, qui repose sur les différences historiques dans les contributions des pays développés et en développement à la création de débris spatiaux et des différences de capacités économiques et techniques entre les États.

129. L'avis a été exprimé que tous les États menant des activités spatiales devraient agir de manière responsable afin de préserver la sécurité et la viabilité de telles activités.

130. L'avis a été exprimé que toutes les questions relatives aux débris spatiaux devaient être examinées de manière approfondie, en tenant compte des préoccupations et des intérêts de tous les États, et être résolues par consensus.

131. Quelques délégations ont estimé que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux étaient des documents qui pourraient étouffer les activités du Sous-Comité juridique et les travaux du Comité visant à améliorer la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

132. L'avis a été exprimé qu'une coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devrait aboutir à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux.

133. L'avis a été exprimé que les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux devraient incorporer les résultats et les bonnes pratiques concernant les débris spatiaux dont le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a fait la synthèse, afin d'élaborer un nouvel ensemble de principes des Nations Unies sur la réduction des débris spatiaux.

134. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les développements dans le domaine des petits satellites et l'émergence de grandes constellations de satellites pourraient accroître encore le volume de débris spatiaux et les risques de collision.

135. L'avis a été exprimé que les États devraient élaborer des technologies et des capacités de détection innovantes pour améliorer la connaissance de l'environnement spatial des débris spatiaux.

136. L'avis a été exprimé que pour mettre fin à la concentration croissante de débris il fallait faire en sorte que chaque nouveau satellite et chaque nouveau lanceur soient correctement et effectivement retirés en fin de vie et que les futures stratégies prévoient le retrait, le recyclage et la réutilisation des satellites hors d'usage dans l'espace extra-atmosphérique.

137. L'avis a été exprimé que, avant d'entreprendre toute opération de retrait de débris spatiaux, il était important de veiller à : a) la pleine application de mesures de transparence et de confiance ; b) la participation de toutes les parties prenantes, soit directement soit par l'intermédiaire du Secrétaire général ; et c) l'achèvement de procédures telles que l'octroi de licence, le contrôle des exportations et la souscription d'assurances, comme prévu par la législation des États participants.

138. L'avis a été exprimé qu'il était important que les membres de la communauté internationale coopèrent pour identifier et réduire les obstacles et les risques liés à des missions réalisables de retrait des débris orbitaux, et qu'il était essentiel, pour une utilisation efficace de l'espace extra-atmosphérique, de s'entendre au niveau international sur un cadre approprié pour la réalisation de ces missions.

139. L'avis a été exprimé que les critères et procédures pour le retrait actif ou la destruction intentionnelle d'objets spatiaux devaient être discutés de manière approfondie sous les auspices de l'ONU pour s'assurer de leur acceptabilité pour les parties prenantes.

140. Quelques délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation de la coopération technique et du partage volontaire de données, qui étaient importants pour une surveillance efficace et efficiente des débris spatiaux et pour la mise en œuvre de mesures de réduction pour limiter les menaces posées par les débris spatiaux.

141. L'avis a été exprimé qu'il fallait renforcer la coopération entre les pays ayant des activités spatiales et les pays ayant des capacités spatiales naissantes afin de permettre le transfert de connaissances, l'amélioration des capacités et le partage des données, des informations et des méthodes d'analyse.

142. L'avis a été exprimé qu'il faudrait partager les données sur tous les objets spatiaux, naturels et artificiels, en orbite terrestre basse de façon que les États et les organisations internationales puissent évaluer les conjonctions pour leurs objets spatiaux en orbite, et qu'il faudrait établir un centre de surveillance de l'espace à proximité de la Terre sous les auspices de l'ONU.

143. Quelques délégations ont estimé qu'il était essentiel que toutes les informations concernant l'entrée de débris spatiaux dans l'atmosphère soient communiquées rapidement aux pays pouvant être affectés et que les mécanismes de coopération soient renforcés pour que puissent être appliquées les mesures nécessaires pour prévenir et réduire les dommages aux biens et aux personnes.

144. Quelques délégations ont estimé que les informations concernant l'entrée de débris spatiaux dans l'atmosphère devraient porter sur les trajectoires et le potentiel de rentrée de ces débris, la probabilité de rentrée dans une zone ou un pays particulier, le dommage potentiel si les débris tombent en dehors de la zone prévue, la méthode de prévision employée et les données justificatives utilisées.

145. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le recueil des normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire la création de débris spatiaux, élaboré à l'initiative de l'Allemagne, du Canada et de la Tchéquie, était constamment tenu à jour et pouvait être consulté sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Il a invité les États Membres à l'enrichir ou à l'actualiser.

146. Ayant pris note du paragraphe 12 de la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à soumettre des rapports concernant la recherche sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux et la façon dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

147. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes ».

148. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a également été faite au titre de ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

149. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

- a) « Les technologies spatiales au service de la réduction des risques de catastrophes en Chine : des politiques à la pratique », par une représentante de la Chine ;
- b) « Système mondial de satellites pour la surveillance et la prévision de l'activité sismique de la Terre », par un représentant de l'Ukraine.

150. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe : renforcement de la capacité de résilience grâce à des applications intégrées, tenue à Beijing, du 23 au 25 octobre 2017 (A/AC.105/1156) ;
- b) Rapport sur les activités menées en 2017 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1157) ;

c) Rapport de la Conférence internationale ONU/Allemagne sur la coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes, tenue à Bonn (Allemagne) du 22 au 24 novembre 2017 (A/AC.105/1181).

151. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis en ce qui concernait les activités menées en 2017 dans le cadre de UN-SPIDER, constatant que l'on avait continué de soutenir les interventions d'urgence, notamment par des services consultatifs.

152. Quelques délégations ont rappelé qu'il était important d'intensifier la coordination et la coopération internationale pour permettre la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités en Amérique latine et dans les Caraïbes.

153. Le Sous-Comité a noté qu'avec l'appui soutenu de son réseau de partenaires, UN-SPIDER avait mené une mission de conseil technique au Népal, et des activités de suivi en El Salvador, au Guatemala, aux Îles Salomon, au Myanmar et à Sri Lanka. Il a pris note avec satisfaction des sessions de formation aux fins du renforcement des capacités qui s'étaient tenues en Chine, en El Salvador, au Guatemala et à Sri Lanka pour répondre à des demandes particulières et donner suite aux missions de conseil technique que UN-SPIDER y avait menées les années précédentes.

154. Le Sous-Comité a également pris note des synergies et des activités internationales que facilitait UN-SPIDER. Il a également pris note des autres sessions de renforcement des capacités qui étaient prévues et a souligné qu'il convenait de soutenir davantage le renforcement des capacités dans les différentes régions.

155. Le Sous-Comité s'est félicité des activités de promotion prévues par le Bureau des affaires spatiales, représenté par UN-SPIDER, et des partenariats forgés avec des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des États membres pour continuer à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le contexte d'initiatives mondiales et régionales telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.

156. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par des États membres du Comité pour accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la réduction des risques de catastrophe. Il s'agissait notamment de promouvoir les observations d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou technologique dans le cadre de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, ainsi que dans le cadre du programme Sentinel Asia et du système SERVIR Himalaya, qui couvraient des pays d'Asie.

157. Le Sous-Comité a également pris note avec satisfaction des activités menées dans le cadre de la Charte et du programme Sentinel Asia pour appuyer les interventions en cas de catastrophe. La Charte avait été activée 44 fois en 2017, pour aider 29 pays ; en deux occasions, elle l'avait été pour appuyer plusieurs pays des Caraïbes d'un coup. Sentinel Asia avait été activé 35 fois en 2017, pour 12 pays. En outre, le Sous-Comité a noté que le Myanmar et Sri Lanka avaient récemment été acceptés comme utilisateurs autorisés de la Charte et que le Costa Rica et le Paraguay s'étaient également portés candidats.

158. Le Sous-Comité s'est félicité des activités menées par plusieurs États membres, directement ou par l'intermédiaire de la Charte ou de Sentinel Asia, afin de faciliter l'accès aux images satellitaires et aux informations d'origine spatiale à l'appui des interventions d'urgence après les cyclones dans le sud de l'océan Indien, les ouragans dans les Caraïbes et les tempêtes tropicales aux Philippines ; les séismes en Arabie saoudite, en Chine, au Mexique et en République de Corée ; les inondations et les glissements de terrain en Arabie saoudite, au Bangladesh, en Chine, au Canada, en Colombie, au Guatemala, en Haïti, au Honduras, en Inde, au Népal, au Pérou, aux Philippines, en Thaïlande, au Viet Nam et en Afrique australe ; les feux de forêt en Argentine, aux États-Unis et en Fédération de Russie ; et l'activité volcanique en Indonésie.

159. Le Sous-Comité a également pris note avec satisfaction d'autres activités menées par les États membres dans ce domaine, comme la promotion, avec l'appui de UN-SPIDER, de l'initiative d'accès universel lancée par la Charte et la mise à disposition de portails nationaux et régionaux de données pour la diffusion d'informations en temps quasi réel. Il a noté les efforts faits par plusieurs États membres dans le cadre du CEOS, notamment dans le contexte de son Groupe de travail sur les catastrophes et du projet Recovery Observatory. L'objectif de ce projet, mécanisme complémentaire de la Charte, était de contribuer aux efforts de reconstruction dans les pays selon le principe « reconstruire en mieux », comme indiqué dans le Cadre de Sendai.

160. Le Sous-Comité a noté que les plateformes en ligne étaient utiles pour partager et diffuser des données et des informations spatiales afin de suivre les effets et l'évolution de catastrophes naturelles et permettaient aux décideurs et aux parties prenantes d'accéder à ces données rapidement et facilement. La Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie comptaient parmi les pays qui utilisaient de telles plateformes.

161. Quelques délégations ont évoqué les efforts faits par leurs pays pour intégrer des données satellitaires dans leurs systèmes d'alerte avancée concernant les inondations, les tempêtes de sable et les feux de forêt.

162. Quelques délégations ont noté l'utilité de prolonger le projet COCONet (Continuously Operating Caribbean GPS Observational Network), qui avait été lancé en 2016 pour contribuer à une meilleure compréhension des risques sismiques.

163. L'avis a été exprimé qu'il fallait admettre que les changements climatiques provoquaient l'élévation du niveau des mers et aggravaient les effets des ondes de tempête et des inondations. La délégation qui a exprimé cet avis a également déclaré que les effets de l'élévation du niveau des mers se feraient sentir dans les villes côtières du monde entier et que les populations vivant sur les côtes et leurs moyens de subsistance seraient également affectés du fait de phénomènes tels que l'intrusion de sel. La délégation a noté que bien que beaucoup de pays appliquent des stratégies d'adaptation conformes à l'Accord de Paris, il serait impossible d'éviter le déplacement de populations dans les zones côtières ou la baisse de valeur des propriétés côtières.

164. L'utilité des conférences portant sur la contribution de la technologie des satellites à l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris a été soulignée.

165. L'avis a été exprimé que le service GEONETcast présentait des avantages en tant que plateforme à bas coût pour le partage des données spatiales. À l'heure actuelle, 70 stations GEONETcast opéraient dans 18 pays.

166. Le Sous-Comité a pris note des contributions en nature, y compris la mise à disposition d'experts, que des États membres du Comité et des bureaux d'appui régionaux avaient apportées en 2017 à toutes les missions de conseil technique et activités connexes menées par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de UN-SPIDER, ainsi que des efforts faits par eux pour partager leur expérience avec les pays intéressés.

167. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires versées au Bureau des affaires spatiales et à UN-SPIDER par des États membres, y compris les contributions en espèces versées par l'Allemagne et la Chine, invitant une nouvelle fois d'autres États membres à accorder aux activités et aux programmes du Bureau, y compris UN-SPIDER, tout l'appui requis, notamment un soutien financier accru, pour lui permettre de mieux répondre aux demandes d'assistance des États membres et d'exécuter pleinement son plan de travail pour le prochain exercice biennal.

VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

168. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, « Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite », ainsi que les questions relatives au Comité international sur les GNSS (ICG), les dernières évolutions desdits systèmes et leurs nouvelles applications.

169. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Chine, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Pakistan et République de Corée. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

170. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur la douzième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1158) ;

b) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2017 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1159).

171. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales, agissant en qualité de secrétariat exécutif de l'ICG, coordonnait la planification des réunions de l'ICG et de son Forum des fournisseurs, qui ont lieu à l'occasion des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a été noté que le Bureau des affaires spatiales tenait également à jour un portail d'information détaillé pour l'ICG et les utilisateurs de services GNSS, et qu'il continuait à jouer un rôle actif en vue de faciliter la coopération et la communication entre les fournisseurs et les utilisateurs de GNSS.

172. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour son action tendant à promouvoir l'utilisation des GNSS dans le cadre de ses initiatives de renforcement des capacités et de diffusion d'informations, en particulier dans les pays en développement.

173. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement de l'ICG, de son Forum des fournisseurs et de ses groupes de travail.

174. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la douzième réunion de l'ICG et la dix-neuvième réunion du Forum des fournisseurs, organisées par le Bureau du Cabinet et le Ministère des affaires étrangères du Japon au nom du Gouvernement, avaient eu lieu à Kyoto (Japon) du 2 au 7 décembre 2017.

175. Le Sous-Comité a constaté les progrès accomplis par l'ICG, en particulier dans le domaine de la compatibilité et de l'interopérabilité des différents systèmes, ainsi qu'en matière de protection du spectre des GNSS et de détection et d'atténuation des interférences. Il a rappelé la proposition faite par l'ICG d'échanger, au titre du présent point de l'ordre du jour sur les évolutions récentes des GNSS, des informations relatives à la protection du spectre des GNSS ainsi qu'à la détection et à l'atténuation des interférences. Compte tenu de la nécessité d'assurer une réception ininterrompue des signaux GNSS, on a souligné l'importance de cette question.

176. Le Sous-Comité a noté que la treizième réunion de l'ICG serait accueillie par la Chine à Xi'an, du 4 au 9 novembre 2018. Il a également noté que l'Inde s'était déclarée disposée à accueillir la quatorzième réunion, en 2019, et que le Bureau des affaires spatiales s'était déclaré disposé à accueillir la quinzième réunion, en 2020.

177. Le Sous-Comité a noté que le système mondial de localisation (GPS) des États-Unis restait un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite, et que les États-Unis continuaient de s'impliquer dans des activités visant à assurer la compatibilité et l'interopérabilité des différents services.

178. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis avaient continué d'émettre des signaux GPS fournis aux utilisateurs sans redevance d'usage directe et de travailler au lancement de la prochaine génération de satellites, les GPS Block III, qui assureraient une plus grande capacité et un service amélioré grâce à l'émission du troisième signal à des fins civiles, « L1C ». Les travaux sur un système amélioré de canevas d'appui appelé « OCX », destiné aux satellites GPS Block III, se poursuivaient et, avec le premier lancement attendu en 2018, on prévoyait de meilleures performances et des capacités accrues pour l'ensemble des utilisateurs.

179. Le Sous-Comité a noté que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT), programme de recherche et sauvetage assisté par satellite pour lequel les émissions des appels de détresse des satellites de recherche et sauvetage en orbite terrestre moyenne (MEOSAR) relayées par les systèmes GPS et Galileo (Union européenne) étaient en début de phase opérationnelle, était utilisé pour des activités de recherche et sauvetage. Il a également noté que le système MEOSAR utilisait des satellites GPS améliorés, les satellites GNSS de la Fédération de Russie (GLONASS) et les satellites Galileo de l'Union européenne, qui orbitaient à des altitudes comprises entre 19 000 et 24 000 kilomètres. Il a en outre noté que le système MEOSAR assurait des appels de détresse et des localisations presque instantanés et qu'il fournissait un nombre considérable de satellites supplémentaires par rapport aux constellations utilisées actuellement pour les opérations de recherche et sauvetage. Il a été noté, enfin, que la Chine envisageait de participer et de contribuer à ce système mondial de recherche et sauvetage.

180. Le Sous-Comité a noté que les services civils du GLONASS étaient fournis aux utilisateurs sans redevance d'usage directe, qu'ils étaient accessibles et efficaces et répondaient pleinement aux besoins des divers utilisateurs, et que le dernier satellite de navigation GLONASS-M mis en orbite appuyait le déploiement du segment spatial du système.

181. Le Sous-Comité a noté que le système de correction et de surveillance différentielles, système de renforcement du GLONASS, continuait d'être amélioré et était utilisé dans l'aviation civile pour accroître la précision de la navigation. La fourniture de services de positionnement précis fondés sur le GLONASS était organisée à l'appui des applications nécessitant un accès en temps réel. Un réseau de stations au sol avait été mis en place pour surveiller en continu les caractéristiques du système GLONASS et d'autres GNSS, de manière à évaluer la qualité de leurs performances.

182. Le Sous-Comité a noté que le document de contrôle d'interfaces des transmissions à accès multiple par répartition en code du GLONASS dans les bandes L1, L2 et L3 avait été publié en anglais. Une norme de performance des services ouverts était en cours d'élaboration, ce qui témoignait de la volonté d'établir des normes de performance de base pour les utilisateurs du système. Le Sous-Comité a également noté qu'il existait une coopération internationale visant à faire du GLONASS un élément essentiel de l'infrastructure internationale des GNSS, au profit des utilisateurs du monde entier.

183. Le Sous-Comité a noté par ailleurs que le système GNSS européen Galileo fournissait divers services de pointe en matière de positionnement, de navigation et de synchronisation aux utilisateurs du monde entier. La constellation Galileo complète comporterait un total de 30 satellites et devrait être achevée en 2020.

184. Le Sous-Comité a noté que le Centre de surveillance de la sécurité Galileo, qui faisait partie intégrante de l'infrastructure du système, facilitait l'accès centralisé au service public réglementé de Galileo et fournissait au système des services de surveillance de la sécurité afin de détecter les événements, d'origine accidentelle ou intentionnelle, qui pourraient provoquer l'interruption des services.

185. Le Sous-Comité a noté que le système BeiDou, système mondial de navigation par satellite compatible avec d'autres GNSS, avait été mis en place par la Chine. Le système était pleinement opérationnel et avait fourni des services de positionnement, de navigation, de synchronisation et de communication par messages dans la région Asie-Pacifique depuis 2012. Quatre satellites de nouvelle génération (BeiDou-3) avaient

été lancés et le lancement de 18 satellites supplémentaires était prévu pour la fin de 2018, dans le cadre des efforts faits pour fournir des services de navigation et de positionnement aux pays engagés dans l'initiative « La ceinture et la route ».

186. Le Sous-Comité a noté que le système BeiDou-3 émettait des signaux de navigation plus précis, avec une marge de précision comprise entre 2,5 et 5 mètres. La chaîne industrielle du système BeiDou avait été mise en place et les puces connectées à ce système, utilisées à grande échelle, étaient fabriquées avec une finesse de gravure de 28 nanomètres. Le système BeiDou avait été largement adopté dans des domaines tels que la sécurité publique, les transports, la pêche, l'électricité, la foresterie et les interventions en cas de catastrophe. Il a également été noté que, pour promouvoir une large application de ce système, six versions des documents relatifs à l'atténuation des interférences, un document sur les spécifications de résultat des services fournis et le livre blanc du système BeiDou avaient été publiés. Le système constituerait une constellation spatiale complète et assurerait une couverture mondiale d'ici à 2020.

187. Le Sous-Comité a noté que l'Inde mettait actuellement en place son programme de navigation par satellite, qui était constitué de deux projets : le système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), qui était un système de renforcement satellitaire, et le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), qui constituait un système régional indépendant. Le système GAGAN avait été certifié pour la qualité de navigation, le niveau de service 0,1 mille nautique et l'approche avec précision verticale par la Direction générale de l'aviation civile indienne, ce qui lui permettait de proposer des services de navigation et d'approche de précision. Le Sous-Comité a également noté que le système GAGAN était le premier système de renforcement satellitaire à desservir la région équatoriale, et qu'il fournissait des services de navigation par satellite avec le niveau de précision et de fiabilité requis dans le domaine de l'aviation civile, ainsi que des services destinés à la gestion du trafic aérien au-dessus du territoire indien.

188. Le Sous-Comité a noté que la constellation IRNSS, également appelée NavIC (navigation basée sur la constellation indienne), fournissait des services de navigation par satellite. Elle comprenait sept satellites : trois en orbite géostationnaire et quatre en orbite géosynchrone. Ces sept satellites, y compris IRNSS-1A et IRNSS-1G, avaient été mis en orbite par le lanceur de satellites sur orbite polaire (PSLV) indien. Le satellite IRNSS-1A était utilisé exclusivement pour des services de messagerie, et le satellite IRNSS-1I devait être lancé par le PSLV au premier semestre 2018.

189. Le Sous-Comité a noté par ailleurs que le Japon mettait actuellement au point le système Quasi-Zénith (QZSS), baptisé « Michibiki ». Le QZSS, système de navigation par satellite compatible et interopérable avec le GPS, avait été conçu pour accroître le temps de disponibilité en partageant les mêmes signaux de positionnement.

190. Le Sous-Comité a noté que le QZSS serait renforcé et amélioré pour devenir un système de navigation satellitaire opérationnel au niveau régional, destiné à affiner le positionnement dans la région Asie-Pacifique. Une constellation de quatre satellites serait mise en place et commencerait à fonctionner officiellement pendant l'année budgétaire japonaise 2018. Une constellation de sept satellites, qui devrait permettre un positionnement durable, serait achevée aux alentours de l'année budgétaire japonaise 2023.

191. Le Sous-Comité a noté que le programme consacré au développement et à la mise en place du système de renforcement satellitaire coréen (KASS) avait démarré en 2014 avec l'objectif d'améliorer la performance, la fiabilité et la précision des signaux de navigation du système GPS dans la péninsule coréenne. Il a également été noté que le bureau en charge du programme KASS avait été créé au sein de l'Institut coréen de recherche aérospatiale.

192. Le Sous-Comité a noté que le KASS serait constitué de sept stations de référence, deux stations de traitement, deux stations de contrôle, trois stations de liaison montante et deux satellites géostationnaires, et qu'il respecterait les exigences relatives à l'approche avec guidage vertical (APV-I), telles qu'énoncées dans les normes de

l'OACI. Comme suite au programme KASS, un système régional de navigation par satellite devrait être mis au point et ainsi contribuer aux efforts de la communauté internationale, en faisant office de prestataire régional de services GNSS. Il a également été noté que les services ouverts débuteraient en 2020, et que les services de sauvegarde de la vie humaine seraient lancés à la fin de 2022.

193. Le Sous-Comité a noté que d'autres États membres avaient rendu compte de leurs activités relatives à l'utilisation de la technologie GNSS pour une grande variété d'applications. Il a également été noté que ces activités pouvaient être considérées comme un moyen de mieux faire connaître aux scientifiques et aux ingénieurs l'intérêt de GNSS multiples.

VIII. Météorologie de l'espace

194. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Météorologie spatiale ».

195. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Nigéria et Pakistan. Les observateurs de l'Union européenne et de l'OMM ont également fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par des représentants d'autres États membres.

196. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « La sonde solaire Parker de la NASA, toute première mission à "toucher" le Soleil », par le représentant des États-Unis ;

b) « Activités menées par l'Autriche dans le domaine de la météorologie de l'espace », par la représentante de l'Autriche ;

c) « Le Groupe sur la météorologie de l'espace du COSPAR : un organe de concertation pour la réalisation des objectifs énoncés dans la feuille de route mondiale sur la météorologie de l'espace », par l'observatrice du Comité de la recherche spatiale.

197. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport de l'atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace : les décennies après l'année héliophysique internationale 2007 ([A/AC.105/1160](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur la priorité thématique 4 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) ([A/AC.105/1171](#)) ;

c) Document de séance présenté par le Rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace contenant un rapport sur l'avancement des travaux du Groupe, y compris sur la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.14](#)).

198. Le Sous-Comité a noté que la météorologie de l'espace, causée par la variabilité solaire, était une préoccupation internationale en raison de la menace qu'elle pourrait constituer pour les systèmes spatiaux, les vols habités dans l'espace et les infrastructures terrestres et spatiales, sur lesquelles la société s'appuyait de plus en plus souvent. À ce titre, elle devait être abordée dans une perspective mondiale, dans le cadre de la coopération et de la coordination internationales, afin d'être en mesure de prévoir les phénomènes météorologiques spatiaux potentiellement graves et d'en atténuer les effets.

199. À cet égard, le Sous-Comité a noté que la météorologie de l'espace était abordée au titre de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) et a noté avec satisfaction les travaux accomplis par le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace du Sous-Comité scientifique et technique, en tant que mécanisme de mise en œuvre de cette priorité thématique.

200. Le Sous-Comité a noté qu'il importait que l'on puisse être en mesure de prévoir avec précision les phénomènes spatio-météorologiques et que tous les pays du monde participent aux mesures dans l'espace et au sol et aux services de prévision. Il a également noté l'importance des recherches ciblées qui conduiraient à l'amélioration des capacités de modélisation et de prévision au fil du temps.

201. Il a noté, enfin, plusieurs activités nationales de recherche, de formation et d'éducation menées dans le domaine de la météorologie de l'espace en vue d'améliorer la compréhension scientifique et technique des effets dommageables de la météorologie de l'espace et de renforcer la résilience dans ce domaine.

202. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les activités liées à la météorologie de l'espace pourraient avoir un impact sur l'aviation et, en particulier, interrompre les communications à haute fréquence et la navigation par satellite. À cet égard, il a été pris note de l'initiative prise par l'OACI de déterminer l'établissement de certains centres d'information sur la météorologie de l'espace dans le monde entier à l'intention des acteurs du secteur de l'aviation.

203. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la tenue d'un certain nombre de conférences mondiales et d'ateliers sur la météorologie de l'espace, y compris la manifestation phare organisée au titre de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50, à savoir l'Atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace, tenu à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017, qui avait marqué le dixième anniversaire de l'Année héliophysique internationale et avait été l'occasion de reconnaître les progrès réalisés au cours de la décennie écoulée et d'examiner les stratégies pour les activités futures.

204. Le Sous-Comité a noté qu'un atelier international sur la météorologie de l'espace devait se tenir en 2019 pour sensibiliser les États Membres à l'importance des effets des phénomènes spatio-météorologiques.

205. Il a également noté que le Comité directeur de l'ISWI avait tenu une réunion en marge de la session pour examiner les réseaux d'instruments de l'Initiative et leur état de fonctionnement et de coordination, ainsi que l'utilisation opérationnelle des données de météorologie de l'espace.

206. À la 884^e séance du Sous-Comité, le 2 février, le Rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace a présenté les progrès réalisés par le Groupe lors des réunions qu'il avait tenues en marge de la session en cours du Sous-Comité.

207. À ces réunions, auxquelles ont participé plus de 28 experts du monde entier, le Groupe d'experts a réaffirmé l'importance de la note du Secrétariat sur la priorité thématique 4 (Cadre international pour les services de météorologie de l'espace) ([A/AC.105/1171](#)), en particulier la nécessité de créer un nouveau groupe international de coordination sur la météorologie de l'espace. Ce nouveau groupe pourrait renforcer la collaboration et la coordination internationales en vue d'améliorer les services de météorologie de l'espace et, en fin de compte, renforcer la résilience mondiale face aux effets néfastes de la météorologie de l'espace.

208. À cet égard, le Groupe d'experts a présenté un rapport intérimaire ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.14](#)), dans lequel il recommandait que le mandat du groupe international de coordination soit proposé d'ici à 2019. Il a également recommandé que ce mandat soit étoffé lors d'un atelier international sur la météorologie de l'espace au troisième trimestre de 2019, l'objectif étant de le présenter au Sous-Comité en 2020 pour approbation finale.

209. Le Groupe d'experts a présenté le plan de travail actualisé ci-après pour la période allant jusqu'en 2021, conformément à son mandat actuel et aux recommandations figurant dans le document [A/AC.105/1171](#) :

a) Le Groupe d'experts examinera les activités relatives à la météorologie de l'espace et les plans de travail des organismes compétents des Nations Unies, y compris l'OACI et l'OMM, et ceux des États membres du Comité et des organisations nationales et internationales. En outre, le Groupe d'experts déterminera et évaluera son rôle dans

les activités menées au niveau mondial sur la météorologie de l'espace, encouragera la coordination et la communication entre ces organismes, et veillera à garantir la complémentarité entre son action et celle du Sous-Comité ;

b) Compte tenu de la gravité potentielle des incidences de la météorologie de l'espace, le Groupe d'experts encouragera la participation accrue des États membres à la surveillance de la météorologie de l'espace, tant au sol que dans l'espace, ainsi qu'au développement, au perfectionnement, au partage et à la prestation de services de météorologie de l'espace ;

c) En ce qui concerne la planification de l'élaboration du projet de futur groupe international de coordination de la météorologie de l'espace, le Groupe d'experts transmettra les rapports du comité de rédaction au Sous-Comité, qui examinera les recommandations du comité de rédaction concernant la composition, les attributions et le mandat futurs du groupe de coordination ;

d) Le Groupe d'experts rendra compte chaque année au Sous-Comité des progrès accomplis, des questions importantes recensées et des mesures spécifiques recommandées, y compris celles qui concernent le groupe international de coordination de la météorologie de l'espace proposé. Le Groupe d'experts formulera également une recommandation concernant son plan de travail actualisé.

210. Le Sous-Comité a pris note des travaux du Groupe d'experts, qui avait réuni les organismes compétents afin d'atténuer les effets de la météorologie de l'espace et avait contribué à UNISAPCE+50. À cet égard, il a recommandé que le Groupe d'experts poursuive ses travaux, conformément aux recommandations qui figurent dans le rapport intérimaire du Groupe (A/AC.105/C.1/2018/CRP.14).

IX. Objets géocroiseurs

211. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Objets géocroiseurs ».

212. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Indonésie, Japon, Mexique et Pakistan. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du IAWN et du SMPAG. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par des représentants d'autres États membres.

213. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée « Rapport sur l'état des activités du IAWN », faite par l'observateur du IAWN.

214. Le Sous-Comité était saisi d'un document de séance soumis par les Présidents du IAWN et du SMPAG, contenant une proposition visant à modifier l'intitulé du point de l'ordre du jour sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/2018/CRP.11).

215. Le Sous-Comité a entendu les rapports d'activité du IAWN et du SMPAG et noté avec satisfaction que ces deux entités s'efforçaient d'échanger des informations sur la détection, la surveillance et la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux pour faire en sorte que tous les États, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation des impacts d'objets géocroiseurs étaient limitées, soient conscients des risques potentiels.

216. Le Sous-Comité a noté que près de 22 millions d'observations d'astéroïdes avaient été recueillies en 2017 par le réseau mondial d'observatoires astronomiques dans 47 pays. Il a également noté qu'au 1^{er} janvier 2018, le nombre d'objets géocroiseurs connus avait dépassé 17 500, 2 056 d'entre eux ayant été découverts en 2017, et qu'on répertoriait désormais 1 877 astéroïdes dont les orbites se situaient à moins de 8 millions de kilomètres de la Terre.

217. Le Sous-Comité a également pris note des progrès accomplis dans le cadre des missions suivantes, consacrées à l'observation d'astéroïdes : Hayabusa-2, la mission de

prélèvement d'échantillons de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, devait atteindre l'astéroïde visé « Ryugu » en juin ou juillet 2018 ; et la mission internationale de prélèvement d'échantillons OSIRIS-REx de la NASA, à laquelle participaient également le Canada, la France et le Japon, devait atteindre l'astéroïde visé « Bennu » au cours du troisième trimestre de 2018.

218. Le Sous-Comité a en outre pris note des activités entreprises pour étudier des options technologiques relatives à l'atténuation des risques d'impact d'astéroïdes, notamment dans le cadre de la mission Double Asteroid Redirection Test (DART) de la NASA et du projet NEOShield-2, qui était financé par l'Union européenne et coordonné par Airbus Defence and Space (Allemagne), et auquel contribuaient 11 organisations partenaires. Les résultats finals de ce projet, qui avaient été présentés le 26 octobre 2017 à la Commission européenne, permettraient de limiter au maximum le temps nécessaire à la mise en place d'une mission de déviation d'un objet géocroiseur.

219. Le Sous-Comité a pris note d'un certain nombre d'activités nationales et de plans de préparation concernant les objets géocroiseurs. Ces activités comprenaient les travaux du Planetary Defense Coordination Office de la NASA, qui dirigeait les efforts faits par le Gouvernement des États-Unis pour coordonner l'action à engager face à toute menace d'impact d'objets géocroiseurs, en étroite collaboration avec l'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence, le Département de la défense et d'autres organismes nationaux ainsi que différents partenaires internationaux. Parmi les autres activités menées figuraient la création, par l'Administration spatiale nationale chinoise (CNSA), du Centre d'observation des débris spatiaux et d'application des données s'y rapportant, qui était chargé de la surveillance des objets géocroiseurs, du traitement des données recueillies et de leur analyse aux fins d'alertes rapides ; et les efforts faits par l'agence spatiale des Émirats arabes unis, avec le Gouvernement et dans le cadre de partenariats internationaux et nationaux, pour mettre en place des mécanismes d'information et d'intervention consacrés aux objets et débris spatiaux ainsi que des plans de préparation adaptés.

220. Le Sous-Comité a noté que le comité directeur du IAWN avait tenu sa cinquième réunion le 30 janvier 2018, en marge de la session en cours du Sous-Comité. Cette réunion avait rassemblé des experts internationaux de diverses disciplines liées à la détection, à la caractérisation et à la notification des dangers que pouvaient représenter les astéroïdes et les comètes pour la Terre, ainsi qu'aux mesures qui pourraient contribuer à prévenir ou réduire au maximum les effets dévastateurs d'un impact d'astéroïde.

221. Le Sous-Comité a également constaté que la déclaration d'intention de participer au IAWN comptait cinq nouveaux signataires, ce qui portait leur nombre total à 13. Parmi les signataires figuraient des observatoires et des institutions spatiales de Chine, de Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Mexique et de la République de Corée, ainsi que d'Europe, et même un observateur amateur du Royaume-Uni.

222. Le Sous-Comité a noté que les signataires de cette déclaration d'intention de participer au IAWN reconnaissaient qu'il importait de collaborer en matière d'analyse des données et d'être bien préparé pour informer des publics divers sur les objets géocroiseurs, la manière dont ces objets se rapprochaient de la Terre et les risques d'impact. Les signataires mettaient à disposition diverses infrastructures terrestres et spatiales permettant de détecter et d'observer des objets géocroiseurs, ainsi que des capacités utiles en matière de calcul d'orbite, de prévision d'impacts éventuels et de modélisation des effets des impacts possibles. Le IAWN lançait une nouvelle page Web hébergée par l'Université du Maryland, accessible à l'adresse <http://iawn.net>.

223. Le Sous-Comité a également noté que depuis sa cinquante-quatrième session, le SMPAG avait tenu deux réunions : sa neuvième réunion s'était déroulée le 11 octobre 2017 à Toulouse (France), où elle avait été accueillie par le Centre national d'études spatiales (CNES) ; sa dixième réunion avait eu lieu le 31 janvier 2018, en marge de la session en cours du Sous-Comité. Toutes deux avaient bénéficié de l'appui du Bureau des affaires spatiales, qui avait joué son rôle de secrétariat du SMPAG conformément à

la résolution 71/90 de l'Assemblée générale. Le Sous-Comité a été informé des progrès accomplis dans le cadre du plan de travail du SMPAG, dont il était rendu compte dans les rapports sur les travaux de ces réunions, disponibles à l'adresse <http://smpag.net>.

224. Le Sous-Comité a en outre noté que l'Agence autrichienne de promotion de la recherche (FFG) et la CNSA étaient devenues membres du SMPAG, et que l'Observatoire européen austral en était devenu le cinquième observateur permanent. Le SMPAG comptait à ce jour 18 membres (agences spatiales) et 5 observateurs permanents (autres entités).

225. Le Sous-Comité a noté que l'ESA, qui assurait actuellement la présidence du SMPAG, avait été élue pour un nouveau mandat de deux ans (2018-2020).

226. Le Sous-Comité a également noté que le Groupe de travail spécial sur les questions juridiques du SMPAG, créé en 2016 et coordonné par le Centre aérospatial allemand (DLR), avait tenu sa réunion le 30 janvier, en marge de la session en cours du Sous-Comité. L'objectif de cette réunion avait été de travailler à un projet de rapport, conformément au champ d'activité du Groupe consistant à répertorier, formuler et hiérarchiser les questions juridiques qui avaient trait à ses travaux, et à examiner les questions juridiques pertinentes pour le SMPAG à la lumière des traités internationaux régissant les activités spatiales.

227. Le Sous-Comité a pris note de la déclaration du SMPAG sur les missions de déviation que le Groupe avait préparée à l'une de ses réunions précédentes. Dans cette déclaration, le Groupe soulignait que compte tenu de l'intérêt international que présentaient la recherche sur les astéroïdes et la sensibilisation aux risques d'impact, il faudrait saisir les possibilités qui s'offraient d'étudier les aspects physiques, les techniques et les effets de la déviation d'astéroïdes dans le cadre de missions de démonstration scientifique et technique.

228. Le Sous-Comité a noté que le IAWN et le SMPAG continuaient de collaborer avec le Bureau des affaires spatiales sur des questions concernant la communication générale, par le public, d'informations relatives aux objets géocroiseurs, la communication avec les États Membres en cas d'alerte d'impact, et la possibilité d'inclure un module consacré aux objets géocroiseurs dans le cadre des missions techniques consultatives menées par le Bureau dans le cadre du programme UN-SPIDER. Ce dernier point était lié aux activités que le IAWN menait pour fournir des informations aux parties concernées, telles que les organismes d'intervention d'urgence.

229. Il a également noté qu'une brochure sur les objets géocroiseurs et la défense planétaire était en cours d'élaboration par le IAWN, le SMPAG et le Bureau des affaires spatiales. Elle serait lancée dans les six langues officielles de l'ONU pour UNISPACE+50, en juin 2018.

230. Le Sous-Comité a en outre pris note d'une proposition faite par le IAWN et le SMPAG de modifier l'intitulé du point de son ordre du jour sur les objets géocroiseurs pour le remplacer par « Objets géocroiseurs et défense planétaire », de façon que les États membres voient plus clairement et comprennent mieux les différents aspects des activités menées, qui vont de la découverte, de la surveillance et de la caractérisation des objets géocroiseurs à la définition des méthodes les plus efficaces et les plus appropriées pour réduire les risques qu'ils représentent, en passant par la compréhension des répercussions pratiques et légales de ces activités.

231. L'avis a été exprimé que l'utilisation du terme « défense » dans l'intitulé du point relatif aux objets géocroiseurs pourrait être mal comprise par le grand public et les décideurs, et que les travaux sur la réduction des risques associés à un objet géocroiseur potentiellement dangereux étaient toujours en cours.

232. Le Sous-Comité a noté que la cinquième Conférence internationale de l'AIA sur la défense planétaire s'était tenue à Tokyo du 15 au 19 mai 2017, et que 192 experts de 24 pays y avaient participé. Il était prévu que la sixième édition de cette conférence se tienne au deuxième trimestre de 2019 dans la région de Washington.

233. Le Sous-Comité a également noté que le comité directeur du IAWN et le SMPAG tiendraient leur prochaine réunion à l'occasion de la réunion de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie, qui était prévue à Knoxville, Tennessee (États-Unis), du 21 au 26 octobre 2018.

X. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

234. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ».

235. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Mexique, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

236. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée « Recherches préliminaires sur la sûreté des sources d'énergie nucléaire », par le représentant de la Chine.

237. Le Sous-Comité a pris acte du fait que certains États et une organisation intergouvernementale étaient en train, ou envisageaient, d'élaborer des instruments juridiques et réglementaires sur la sûreté d'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en prenant en considération la teneur et les exigences des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

238. Le Sous-Comité a souligné la valeur et l'importance du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'application volontaire, qu'il avait élaboré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

239. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté devrait donner toutes les informations nécessaires sur les enjeux de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire auxquels sont confrontés les États membres et d'autres acteurs.

240. L'avis a été exprimé que les effets de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace sur les humains et l'environnement n'avaient pas été déterminés, qu'il n'y avait encore aucun cadre réglementaire clairement défini pour établir les responsabilités des États en matière d'utilisation de sources d'énergie nucléaire, et que les situations potentiellement critiques découlant de pratiques irresponsables dans ce domaine n'étaient pas non plus prises en considération. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que le Cadre de sûreté, sous sa forme actuelle, était encore insuffisant à cet égard.

241. L'avis a été exprimé qu'à ce jour, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace n'avait relevé aucun problème d'application du Cadre de sûreté qui nécessiterait de le modifier ou de le compléter. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que le Cadre de sûreté représentait une avancée importante dans le développement d'applications sûres des sources d'énergie nucléaire et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales donnerait au grand public l'assurance que les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace étaient développées, lancées et exploitées de façon sûre. Par conséquent, il faudrait vivement encourager l'application du Cadre de sûreté à l'échelle nationale.

242. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de continuer d'étudier, d'analyser et d'évaluer les divers aspects, pratiques et règlements relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre estimé que les États étaient responsables de la réglementation de l'utilisation de

l'énergie nucléaire dans l'espace et qu'il était de leur devoir de respecter le régime juridique international applicable. À cet égard, et compte tenu du Cadre de sûreté, il était important que le Sous-Comité continue d'examiner la question par l'application de stratégies appropriées, la planification à long terme et la mise en place de cadres réglementaires appropriés et actualisés.

243. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait accorder plus d'attention à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre, en particulier en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse, afin de traiter les risques de collision en orbite avec des objets comportant une source d'énergie nucléaire et les incidents ou situations d'urgence pouvant résulter de la rentrée accidentelle d'un tel objet dans l'atmosphère terrestre, ainsi que les incidences d'une telle rentrée sur la surface de la Terre, la vie et la santé humaines et l'environnement.

244. Quelques délégations ont estimé que les sources d'énergie nucléaire ne devraient être utilisées à bord d'engins spatiaux que lors de missions dans l'espace lointain, ou lorsqu'il n'était pas possible de faire autrement.

245. L'avis a été exprimé que le Soleil était une source d'énergie qui pouvait répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'humanité dans les domaines d'applications satellitaires telles que l'observation de la Terre, les télécommunications, la télésanté et le téléenseignement.

246. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace était un facteur important pour l'exploration de l'espace à plus large échelle et la réalisation d'un vaste éventail de tâches dans l'espace lointain, qui requièrent des sources d'énergie puissantes et efficaces.

247. Quelques délégations ont estimé que depuis plus de cinq décennies et demie, les applications des sources d'énergie nucléaire jouaient un rôle critique dans l'exploration de l'espace, permettant d'envoyer des missions de découverte scientifique à travers tout le système solaire.

248. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les délégués devraient continuer d'œuvrer à un nouveau plan de travail pluriannuel pour la période allant jusqu'en 2021 afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté par l'échange d'informations et de plans et la tenue de débats au sein du Groupe de travail.

249. L'avis a été exprimé que les activités menées par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace pour atteindre les objectifs de son plan de travail pluriannuel contribueraient au développement et à l'utilisation sans danger des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

250. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 875^e séance, le 29 janvier, a de nouveau convoqué son groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni).

251. Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a tenu trois séances. À sa 892^e séance, le 8 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport et les recommandations du Groupe de travail.

XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

252. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Viabilité à long terme des activités spatiales », dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session ([A/66/20](#), annexe II) et étendu par le Comité à ses cinquante-septième et cinquante-neuvième sessions ([A/69/20](#), par. 199 et [A/71/20](#), par. 137).

253. Les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, de l’Autriche, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l’Inde, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a été faite sur ce point par le représentant de l’Argentine au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d’autres États membres.

254. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, intitulé « Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales » (A/AC.105/C.1/L.357) ;

b) Note du Secrétariat intitulée « Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales » (A/AC.105/C.1/L.362/Rev.1) ;

c) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: preambular text and nine guidelines » (A/AC.105/C.1/2018/CRP.18) ;

d) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: preambular text and nine guidelines » (A/AC.105/C.1/2018/CRP.18/Rev.1) ;

e) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: guidelines still under discussion » (A/AC.105/C.1/2018/CRP.19) ;

f) Document officiel présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Possible General Assembly resolution on guidelines for the long-term sustainability of outer space activities ».

255. Conformément à la résolution 72/77 de l’Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau, sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

256. Le Sous-Comité a reconnu l’importance des travaux entrepris sur la viabilité à long terme des activités spatiales. À cet égard, il a noté que la cinquième réunion intersessions du Groupe de travail s’était tenue à Vienne du 2 au 6 octobre 2017.

257. Quelques délégations ont exprimé l’avis que le Comité et ses sous-comités avaient un rôle fondamental à jouer s’agissant de la viabilité à long terme des activités spatiales, ce thème exigeant une approche multilatérale et devant être traité au niveau international.

258. Quelques délégations se sont félicitées du premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/71/20, annexe), qui témoignaient des progrès concrets accomplis par le Comité sur la question de la viabilité à long terme des activités spatiales et de l’étape décisive qu’il avait franchi dans la promotion de la coopération internationale pour faire en sorte que tous les États puissent continuer de bénéficier durablement des utilisations de l’espace.

259. Quelques délégations ont exprimé l’avis que l’achèvement réussi de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales renforçait le rôle du Comité en tant que principal forum multilatéral pour l’élaboration et la codification progressives des normes et règles internationales régissant les activités des États dans l’espace.

260. Quelques délégations ont estimé qu’un accord sur un recueil de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devrait être atteint d’ici à juin 2018 et que l’achèvement d’un recueil en 2018 représenterait une importante réalisation du Comité pendant l’année de la célébration d’UNISPACE+50.

261. Quelques délégations ont rappelé le document de séance présenté par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui contenait des observations et des propositions de modification de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19/Rev.1), estimant que les principes essentiels qui devraient continuer de guider les travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales étaient : a) que l'espace extra-atmosphérique devrait être le ressort de l'humanité tout entière et donc être exploré et utilisé de manière responsable dans l'intérêt de tous ; b) que l'espace devait être préservé pour les générations futures ; et c) que l'espace ne devrait être utilisé qu'à des fins pacifiques.

262. L'avis a été exprimé qu'un recueil de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales contribuerait à renforcer les normes de conduite dans l'espace et à faire en sorte que la communauté internationale puisse tirer davantage profit de l'espace et des biens spatiaux pour réaliser le développement durable sur la Terre pour le bien de l'humanité.

263. L'avis a été exprimé que les États pourraient commencer à appliquer volontairement les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales dans toute la mesure possible, en fonction de leurs besoins, de leur situation et de leurs capacités. La délégation qui a exprimé cet avis a également fourni trois exemples de la façon dont elle avait déjà commencé à appliquer les 12 lignes directrices convenues par le Comité à sa soixantième session, qui représentaient des pratiques optimales d'utilisation sûre et responsable de l'espace.

264. L'avis a été exprimé que toutes les lignes directrices élaborées au titre du point de l'ordre du jour sur la viabilité à long terme des activités spatiales devaient être strictement conformes aux régimes juridiques en vigueur qui régissaient les activités spatiales. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que les lignes directrices ne devaient pas être juridiquement contraignantes et devaient être appliquées sur une base volontaire, chaque État étant autorisé à prendre des mesures par étapes, conformément à son cadre juridique interne.

265. L'avis a été exprimé qu'il importait que la question de la viabilité à long terme des activités spatiales soit examinée d'un point de vue technique et juridique. La délégation qui a exprimé cet avis s'est félicitée des propositions faites au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 d'examiner les liens entre le document issu des travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et les traités, principes et autres instruments qui composaient le régime juridique international régissant les activités spatiales.

266. L'avis a été exprimé qu'il faudrait que le Groupe de travail, lors de l'examen de toutes les propositions de lignes directrices, tienne compte des méthodes de travail et de l'ensemble des questions connexes énumérées dans son mandat et ses méthodes de travail (A/66/20, annexe II).

267. L'avis a été exprimé que lorsqu'elles se sont accordées sur les modalités de travail relatives aux lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, toutes les délégations étaient en principe convenues que tous les participants aux activités spatiales devaient, entre autres mesures, choisir de façon responsable les méthodes et les moyens de mener leurs projets spatiaux, en gardant en particulier à l'esprit qu'il importait d'éviter les situations nouvelles qui risquaient d'avoir des incidences négatives sur les activités spatiales d'autres États. L'avis a également été exprimé que cette approche était conforme aux dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et aux recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

268. Quelques délégations ont estimé que l'espace devrait être utilisé à des fins exclusivement pacifiques et que tous les moyens légaux devraient être recherchés pour préserver l'espace à ces fins. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre déclaré qu'il était essentiel que la communauté internationale reconnaisse que l'espace

ne devrait jamais constituer un environnement dans lequel des activités hostiles pourraient être lancées ou développées, que ces hostilités comprennent ou non le déploiement d'armes de quelque nature que ce soit.

269. Quelques délégations ont estimé qu'il ne faudrait pas que les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales deviennent, pour les pays qui manient habituellement les technologies spatiales, un instrument visant à imposer des restrictions aux autres pays qui aspiraient à mettre au point et à utiliser les techniques spatiales comme outils fondamentaux pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

270. L'avis a été exprimé que l'adoption de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devrait s'appuyer sur la réalité de l'évolution des techniques et des applications spatiales, en tenant pleinement compte des préoccupations de toutes les parties, en particulier des besoins des pays en développement lorsqu'ils participent à des activités spatiales et développent leurs industries spatiales.

271. L'avis a été exprimé que les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales mettaient en lumière l'importance de la coopération internationale et du transfert de technologies en tant que moyen efficace de promouvoir les programmes de recherche et de renforcer les capacités du secteur spatial.

272. L'avis a été exprimé que les lignes directrices relatives à la coopération internationale devraient pleinement incarner la vision et l'esprit d'égalité, d'ouverture, d'inclusion et de non-discrimination.

273. L'avis a été exprimé que l'ensemble de lignes directrices, de même que tout autre document législatif, normatif ou réglementaire, ne devrait pas être figé, mais demeurer susceptible d'être modifié ou révisé. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que les améliorations apportées aux arrangements existants et les nouvelles propositions sur la résolution de problèmes seraient justifiées en cas d'apparition de nouvelles possibilités de résolution des problèmes existants ou de nouveaux défis et, surtout, que ces propositions, si elles étaient rédigées sur la base de critères objectifs, bien définis et rationnels, conduiraient à la réussite.

274. À sa 894^e séance, le 9 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

XII. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

275. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications », comme thème/point de discussion distinct.

276. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Mexique, d'Oman, du Pakistan, des Pays-Bas, de Sri Lanka

et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 15 de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par des représentants d'autres États membres.

277. Conformément à l'invitation que le Sous-Comité lui avait adressée à sa cinquante-quatrième session, en 2017 (A/AC.105/1138, par. 277), l'observateur de l'UIT a présenté un rapport sur la contribution de l'UIT aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris l'utilisation de l'orbite géostationnaire et d'autres orbites. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des informations présentées dans le rapport annuel pour 2017 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites (voir www.itu.int/en/ITU-R/space/snl/Pages/reportSTS.aspx), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2018/CRP.7. Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

278. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement ; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle ; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que soient leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont également exprimé l'avis qu'il importait que l'orbite géostationnaire soit utilisée dans le respect du droit international et du cadre juridique établi par l'ONU et l'UIT.

279. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé au paragraphe 196.2 de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

280. L'avis a été exprimé que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace et que, par conséquent, son utilisation devrait être régie par les dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et par les règles de l'UIT.

281. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire offrait des possibilités incomparables d'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, diffuser des connaissances et fournir une assistance médicale.

282. L'avis a été exprimé que si le principe « premier arrivé, premier servi » favorisait une utilisation efficace de l'orbite géostationnaire, il portait préjudice aux pays en développement et aux nouveaux pays qui entreprenaient des activités spatiales, car il créait des difficultés pour la coordination de l'utilisation des fréquences et des orbites pour les « derniers arrivés ».

283. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation, par les États, de l'orbite géostationnaire sur la base « premier arrivé, premier servi » était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent, avec la participation de l'UIT, concevoir un régime qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales.

284. On a estimé que la façon dont étaient actuellement régies l'exploitation et l'utilisation de l'orbite géostationnaire avantagait essentiellement les pays qui disposaient de capacités financières et techniques supérieures et que, de ce fait, il était nécessaire d'adopter des mesures pour prévenir une éventuelle domination de ces pays dans le domaine des utilisations de l'espace afin de tenir compte des besoins des pays en développement et des pays ayant une situation géographique particulière, tels ceux des régions équatoriales.

285. Quelques délégations ont estimé que d'aucuns profitaient du système actuel d'attribution de créneaux sur l'orbite géostationnaire en tentant de réserver de nombreuses positions orbitales pour les revendre à des prix plus élevés, ce qui entravait l'essor des programmes spatiaux de ceux qui seraient prêts à utiliser cette orbite unique à bon escient. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé à cet égard qu'il faudrait répartir ces emplacements stratégiques de manière juste et conforme au principe d'égalité, en tenant compte du caractère fini de l'orbite, et réserver à chaque État au moins deux créneaux situés à proximité de son territoire national.

286. Le Sous-Comité a pris note de l'expérience d'États membres qui étudiaient les aspects techniques de l'introduction intensive, dans les réseaux de services fixes par satellite de l'orbite géostationnaire, de satellites de nouvelle génération, à savoir des satellites à haut débit. Les études ont montré que les normes actuelles concernant les émissions hors axe depuis les stations au sol des réseaux de services fixes par satellite ne garantissaient pas la protection des réseaux de satellite à haut débit. À cet égard, la délégation qui a exprimé cet avis a estimé que la solution à ce problème relevait de la compétence du Groupe d'étude 4 de l'UIT-R.

287. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la congestion des ressources fréquentielles orbitales, y compris l'orbite géostationnaire, continuait d'augmenter et qu'il existait donc un risque croissant que la possibilité, pour les pays en développement, d'utiliser effectivement leurs créneaux garantis à juste titre dans les plans de l'UIT concernant le Service fixe par satellite et le Service de radiodiffusion par satellite diminue encore plus rapidement. À cet égard, les délégations qui exprimaient cet avis ont également estimé qu'il était nécessaire de réviser ces plans afin d'assurer une utilisation équitable, juste et durable par tous les États des ressources fréquentielles orbitales, y compris l'orbite géostationnaire.

288. Le Sous-Comité a noté que l'UIT avait publié une recommandation sur la protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires qui donnait des orientations concernant les orbites de rebut de ces satellites.

289. Quelques délégations ont exprimé l'avis que pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire et un accès équitable à celle-ci qui tienne compte des besoins et intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, au besoin, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique

290. Conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique ».

291. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-sixième session se tiendrait du 11 au 22 février 2019.

292. Il a également noté que conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, et a recommandé que figurent dans ce projet les questions suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.

6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Viabilité à long terme des activités spatiales.
13. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

(Travaux pour 2018 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/AC.105/1138, par. 237, et annexe II, par. 9))

14. L'espace au service de la santé dans le monde.

(Travaux au titre d'un plan de travail pluriannuel du Groupe de travail à déterminer (voir par. 94 ci-dessus et annexe I, par. 14, du présent rapport))

15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème/point de discussion distinct)

16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

293. Le Sous-Comité a en outre noté que, conformément à l'accord intervenu à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le colloque de sa cinquante-sixième session, en 2019, serait organisé par le Comité de la recherche spatiale et que le thème en serait soumis au Comité pour approbation à sa soixante et unième session, qui se tiendra du 20 au 29 juin 2018.

294. Il a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait rassemblé des représentants très variés du système des Nations Unies pour la réunion parallèle concernant le partenariat mondial sur l'espace au service des objectifs de développement durable. Outre des représentants du Bureau lui-même, des représentants de l'UIT, du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et du Programme des Nations Unies pour le développement avaient assisté à la réunion. Un représentant du CNES figurait également parmi les intervenants.

Annexe I

Projet de rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-cinquième session, son groupe de travail plénier.
2. Du 30 janvier au 9 février 2018, le Groupe de travail a tenu 13 séances sous la présidence de Mylswamy Annadurai (Inde). Il a examiné les points ci-après :
 - a) Préparatifs d'UNISPACE+50 ;
 - b) L'espace au service du développement socioéconomique durable ;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents énumérés au paragraphe 77 du présent rapport.
4. À sa 13^e séance, le 9 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

I. Préparatifs d'UNISPACE+50

5. À la 1^{re} séance du Groupe de travail, le 30 janvier 2018, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des préparatifs d'UNISPACE+50. Dans sa déclaration, elle a souligné que le Bureau était disposé à collaborer avec les États membres et les parties intéressées dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50 et au-delà pour jeter les bases d'une définition du rôle des activités spatiales face aux préoccupations globales concernant leur développement à long terme, ainsi que dans celui des efforts engagés pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. À sa 9^e séance, le 6 février, le Groupe de travail a entendu une présentation d'un représentant du Bureau des affaires spatiales sur les questions d'organisation concernant le débat de haut niveau d'UNISPACE+50 qui se tiendra les 20 et 21 juin 2018, les activités d'information qui se dérouleront les 18 et 19 juin 2018 et une exposition consacrée à UNISPACE+50, qui aura lieu du 18 au 29 juin 2018. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).
7. Le Groupe de travail a pris note de la résolution [72/79](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a insisté sur l'importance du débat de haut niveau d'UNISPACE+50. Il a noté que dans cette résolution, l'Assemblée générale avait prié le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de lui présenter un projet de résolution sur les conclusions d'UNISPACE+50, qu'elle examinerait à sa soixante-troisième session.
8. Le Groupe de travail a examiné un projet de résolution qui figurait dans le document [A/AC.105/C.1/L.364](#) et révisé dans le document [A/AC.105/C.1/2018/CRP.16/Rev.1](#), établi en application de la résolution [72/79](#) de l'Assemblée générale.
9. Le Groupe de travail a noté que, pour faire avancer les travaux entrepris en vue d'un projet de résolution, la délégation du Canada prendrait l'initiative d'organiser, avant la cinquante-septième session du Sous-Comité juridique, une réunion informelle à laquelle tous les États membres du Comité pourraient participer. Le but de cette réunion serait d'établir conjointement le texte d'un projet de résolution fondé sur le texte existant ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.16/Rev.1](#)). Les résultats de cette réunion informelle seraient présentés sous la forme d'un document de travail qui pourrait être examiné par le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace à la cinquante-septième session du Sous-Comité juridique, qui

se tiendra à Vienne du 9 au 20 avril 2018. Les modalités finales et les dates de la réunion seraient communiquées aux États membres du Comité par la délégation du Canada. Les résultats de la réunion seraient diffusés par le Secrétariat dans un document officiel établi dans toutes les langues officielles de l'ONU avant la cinquante-septième session du Sous-Comité juridique.

10. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'aider à organiser la réunion informelle.

11. Le Groupe de travail a encouragé l'initiateur de la réunion informelle à coordonner les travaux avec le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et les nouveaux présidents du Comité pour la période 2018-2019 afin d'assurer la continuité et la cohérence du processus.

II. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable

12. Le Groupe de travail a noté que le Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale avait tenu sa quatrième réunion les 31 janvier et 1^{er} février 2018, en marge de la session en cours du Sous-Comité. La réunion, tenue sous la présidence conjointe du Canada et de la Suisse, avait visé essentiellement à examiner les principaux résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du plan de travail triennal du Groupe d'experts (figurant dans le document [A/AC.105/1088](#), annexe I, par. 7 b)). Le Groupe d'experts avait estimé que les objectifs énoncés dans ce plan de travail avaient été atteints.

13. Le Groupe de travail a pris note du rapport d'activité des Coprésidents du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale sur la quatrième réunion du Groupe d'experts (A/AC.105/C.1/2018/CRP.17). Se fondant sur les recommandations qui figuraient dans ce rapport et dans le rapport final sur la priorité thématique 5 d'UNISPACE+50 ([A/AC.105/1172](#)), il a décidé d'inscrire un nouveau point intitulé « L'espace et la santé mondiale » à l'ordre du jour du Sous-Comité, dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel à définir.

14. Le Groupe de travail plénier a décidé de créer, au titre de ce point, un groupe de travail qui serait présidé par Antoine Geissbühler (Suisse). Il a également décidé que le Président de ce groupe de travail nouvellement créé et le Secrétariat présenteraient à la cinquante-sixième session du Sous-Comité, en 2019, un projet de plan de travail pluriannuel spécial pour ce groupe de travail, en tenant compte du rôle du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale.

III. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique

15. Le Groupe de travail a noté que conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, qui doit se tenir en 2019. Il a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire serait examiné par le Sous-Comité au titre du point 16 de son ordre du jour.

16. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa soixantième session, en 2017, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait prié le Secrétariat de présenter à la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique un document de séance contenant un projet de plan de travail sur la façon d'améliorer la gouvernance globale et les méthodes de travail du Comité dans son ensemble ([A/72/20](#), par. 327). À cet égard, il était saisi d'un document de séance sur la question intitulé « Governance and the method of work of the Committee and its subsidiary bodies: proposed workplan » (A/AC.105/C.1/2018/CRP.13).

17. Sur la base de ce document de séance, le Groupe de travail a pris note du projet de plan de travail ci-après et a recommandé que celui-ci soit examiné par le Sous-Comité juridique à sa cinquante-septième session, en avril 2018, avant d'être examiné plus avant par le Comité à sa soixante et unième session, en juin 2018 :

- 2018 Le Secrétariat, en association avec les membres intéressés du Groupe des membres des bureaux, établira, avant la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2019, un document dans toutes les langues officielles de l'ONU qui contiendra une liste des questions d'organisation soulevées par les délégations aux sessions du Comité et de ses organes subsidiaires ces 10 dernières années, classées en catégories, et une proposition concernant d'autres questions à examiner ayant trait à l'organisation et aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires.
- 2019 Examen de ce document aux sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique ainsi que du Comité au titre du point de son ordre du jour intitulé « Rôle futur du Comité », qui pourrait être, au besoin, inscrit à l'ordre du jour des deux sous-comités. Les travaux menés par le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace du Sous-Comité juridique dans le cadre du plan de travail pluriannuel sur la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 seront pris en considération.
- 2020 Le Secrétariat, en association avec les membres intéressés du Groupe des membres des bureaux, établira, dans toutes les langues officielles de l'ONU, une version révisée du document qui tiendra compte des conclusions des discussions menées en 2019 et contiendra des propositions concrètes afin que les deux sous-comités et le Comité l'examinent.
- 2021 Le Secrétariat, en association avec les membres intéressés du Groupe des membres des bureaux, établira, dans toutes les langues officielles de l'ONU, une deuxième version révisée en vue de recueillir les observations finales des deux sous-comités. Une version actualisée dans toutes les langues officielles de l'ONU sera établie afin que le Comité décide des mesures à prendre.

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. Conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 875^e séance, le 29 janvier, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs suivants de son plan de travail pluriannuel pour la période 2017-2021, adopté par le Sous-Comité à sa cinquante-quatrième session, en 2017 (voir A/AC.105/1138, annexe II, par. 8 et 9) :

Objectif 1. Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en veillant à :

a) Donner aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui envisagent d'utiliser ou qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace l'occasion de résumer et de présenter leurs plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ;

b) Donner aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui ont une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace l'occasion de présenter les difficultés recensées au titre du paragraphe a) ci-dessus et les mesures prises en cours de mission pour appliquer les orientations contenues dans le Cadre de sûreté.

Objectif 2. Mener au sein du Groupe de travail des discussions sur les avancées des connaissances et des pratiques et les possibilités qu'elles offrent d'améliorer le contenu technique et le champ d'application des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace au moyen de présentations faites par des États membres et des organisations internationales intergouvernementales répondant à l'un au moins des critères suivants :

a) Expérience pratique de l'application des Principes ;

b) Connaissances des avancées de la science et de la technologie concernant les sources d'énergie nucléaire dans l'espace ;

c) Connaissance des normes et pratiques internationalement acceptées en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire.

3. Conformément à l'objectif 1 de son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a reçu des États membres et d'une organisation intergouvernementale internationale des informations sur les progrès accomplis dans l'application du Cadre de sûreté. Il a également fait le point des présentations techniques recueillies en réponse à l'invitation faite en 2017 et noté que plusieurs États membres et une organisation intergouvernementale internationale entendaient faire des présentations techniques pendant les sessions du Sous-Comité qui se tiendraient en 2019 et 2020.

4. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que plusieurs États et une organisation internationale intergouvernementale avaient mis en œuvre le Cadre de sûreté ou étaient en passe de le faire et avaient indiqué qu'il était utile pour l'élaboration de leurs cadres respectifs relatifs aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

5. Le Groupe de travail a pris note de la présentation technique intitulée « Recherches préliminaires sur la sûreté des sources d'énergie nucléaire » qui avait été faite à la cinquante-cinquième session du Sous-Comité par le représentant de la Chine.

6. S'agissant de l'objectif 2 de son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a rappelé un document de séance présenté par la France à la cinquante-troisième session du Sous-Comité, en 2016, intitulé « Proposition tendant à réviser les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992 » (A/AC.105/C.1/2016/CRP.7).

7. Conformément à cet objectif, le Groupe de travail a examiné les avancées des connaissances et des pratiques et les possibilités qu'elles offraient d'améliorer le contenu technique et la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Il a procédé à un échange de vues sur l'expérience pratique de l'application des Principes pour renforcer la sûreté de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. À cette occasion, il a recensé plusieurs aspects des Principes qui semblaient mériter un examen plus approfondi, notamment la structure et la portée des Principes, les règles relatives à la sûreté des sources d'énergie nucléaire énoncées aux principes 3 et 4, et, plus généralement, les mesures de radioprotection et les normes de sûreté.

8. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'échange de vues sur les Principes pendant la période intersessions, soulignant l'importance des présentations faites par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales, comme prévu aux paragraphes a), b) et c) de l'objectif 2.

9. Il est également convenu que des travaux intersessions seraient nécessaires pour qu'il puisse tenir les objectifs de son plan de travail pluriannuel et a décidé de mener ces travaux intersessions en 2018 au moyen de téléconférences, dont la première se tiendrait le 14 juin 2018.

10. Conformément à son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2018, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'objectif 1 et/ou de l'objectif 2 du plan de travail. Il a également prié le Secrétariat de prévoir suffisamment de temps pour ses travaux pendant la cinquante-sixième session du Sous-Comité, en 2019, afin d'assurer le bon déroulement des présentations techniques, qui seraient suivies d'un échange de vues et d'un débat.

11. À sa 3^e séance, le 8 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Annexe III

Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-cinquième session, son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'est réuni du 29 janvier au 9 février 2018, sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément au plan de travail étendu par le Comité à sa cinquante-neuvième session ([A/71/20](#), par. 137), le Groupe de travail était saisi des documents suivants :
 - a) Note du Secrétariat intitulée « Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales » ([A/AC.105/C.1/L.362/Rev.1](#)) ;
 - b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales » ([A/AC.105/C.1/L.357](#)) ;
 - c) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: preambular text and nine guidelines » ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.18](#)) ;
 - d) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: preambular text and nine guidelines » ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.18/Rev.1](#)) ;
 - e) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Working Group on the Long-term Sustainability of Outer Space Activities: guidelines still under discussion » ([A/AC.105/C.1/2018/CRP.19](#)) ;
 - f) Document officiel présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé « Possible General Assembly resolution on guidelines for the long-term sustainability of outer space activities ».
4. Le Groupe de travail a rappelé que sa cinquième réunion intersessions s'était tenue à Vienne du 2 au 6 octobre 2017, notant que cette réunion avait été constructive.
5. Le Groupe de travail a noté qu'outre les réunions qu'il avait tenues pendant la présente session du Sous-Comité avec le concours de services d'interprétation, le Président et les délégations intéressées avaient également tenu, en marge de la session, de larges consultations informelles au cours desquelles il avait été question du texte du préambule, des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et du rapport final du Groupe de travail.
6. Le Groupe de travail est convenu qu'il avait fait des progrès à la présente session du Sous-Comité, confirmant qu'un consensus avait été atteint sur le préambule et sur le texte des lignes directrices suivantes, telles qu'elles figurent dans le document de séance mentionné au paragraphe 3 d) ci-dessus :
 - a) Ligne directrice 6 : Renforcement de la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux ;
 - b) Ligne directrice 11 : Communication de coordonnées actualisées et partage d'informations relatives aux objets spatiaux et événements orbitaux ;
 - c) Ligne directrice 14 : Analyse et évaluation des conjonctions pendant toutes les phases orbitales des vols contrôlés ;
 - d) Ligne directrice 15 : Mise au point d'approches pratiques concernant l'évaluation des conjonctions préalable au lancement ;

e) Ligne directrice 23 : Promotion et facilitation de la coopération internationale aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ;

f) Ligne directrice 24 : Partage de l'expérience acquise en matière de viabilité à long terme des activités spatiales et élaboration, au besoin, de nouvelles procédures de partage d'informations ;

g) Ligne directrice 30 : Conception et exploitation de petits objets spatiaux indépendamment de leurs caractéristiques physiques et opérationnelles ;

h) Ligne directrice 31 : Mesures à prendre pour faire face aux risques associés à la rentrée atmosphérique incontrôlée d'objets spatiaux ;

i) Ligne directrice 32 : Mesures de précaution à prendre lors de l'utilisation de sources de faisceaux laser qui traversent l'espace.

7. Le Groupe de travail a noté que son Président établirait un document qui contiendrait, traduits dans toutes les langues officielles de l'ONU, le texte du préambule convenu et toutes les lignes directrices convenues à ce jour, ainsi que celles encore à l'examen.

8. Les membres du Groupe de travail partageaient la même vision, à savoir que l'examen des lignes directrices qui figuraient dans le document de séance visé au paragraphe 3 e) ci-dessus se poursuivrait. Le Groupe de travail a noté que le document de séance visé au paragraphe 3 d) ci-dessus reflétait le consensus atteint à la présente session du Sous-Comité en ce qui concernait le préambule et neuf lignes directrices supplémentaires. Il a également noté que les lignes directrices ne formaient pas l'intégralité du deuxième ensemble à ce stade et que le document ne préjugait pas des décisions finales qui seraient prises en ce qui concernait le recueil de lignes directrices ou les futures méthodes de travail dans l'attente de l'examen de ces questions à la soixante et unième session du Comité.

9. Le Groupe de travail a noté qu'il n'était pas en mesure de s'entendre, à la présente session du Sous-Comité, sur la teneur de son rapport final.

10. Il est convenu que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat à propos du calendrier de la soixante et unième session du Comité afin de lui permettre de se réunir pendant cette session, à l'issue du débat de haut niveau d'UNISPACE+50, de façon à bénéficier de services d'interprétation.

11. Le 9 février 2018, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.